11me ANNEE No 71 (EDITION DU MATIN). MARDI, 27 MARS 1877.

DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE.
M. BORDEANO.

ABONNEMENTS :

| | UN AN | SIX MOIS | TROIS MOIS |
|---|---|---|---|
| Péra | 50 francs | 26 francs | 14 francs |
| Provinces | 65 » | 34 » | — |
| Étranger | 80 » | 42 » | |

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numéro 60 Paras.

# LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR :
ANDRÉ ZIECK.

INSERTIONS :

| | | |
|---|---|---|
| Annonces 4me page | 3 piastres | la ligne |
| Annonces 3me page | 6 » | la » |
| Insertions, corps du journal | 15 » | la » |

La Livre Turque à n. 100.

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.
Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numéro 60 Paras.

Abonnements et annonces : à Péra, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, près la Tour de Galata.

A SMYRNE, chez M. Caridi ; à PARIS, chez MM. Havas, Lafitte et Ce, 8, Place de la Bourse ; à ROME, chez les principaux libraires ; à MILAN, chez MM. Manzoni et Ce., via Della Sala. — Les annonces et abonnements pour l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et la Suisse, sont exclusivement reçus chez MM. Rotter et Ce, à Vienne, I Riemergasse, 13. — Les annonces pour l'Angleterre sont exclusivement reçues à LONDRES, chez M. E. Micoud, 139—140 Fleet Street.

## VUE INTÉRIEURE DE LA SALLE DES SÉANCES DES DÉPUTÉS OTTOMANS.

(Dessiné et autog. par M. MONTOREANO).

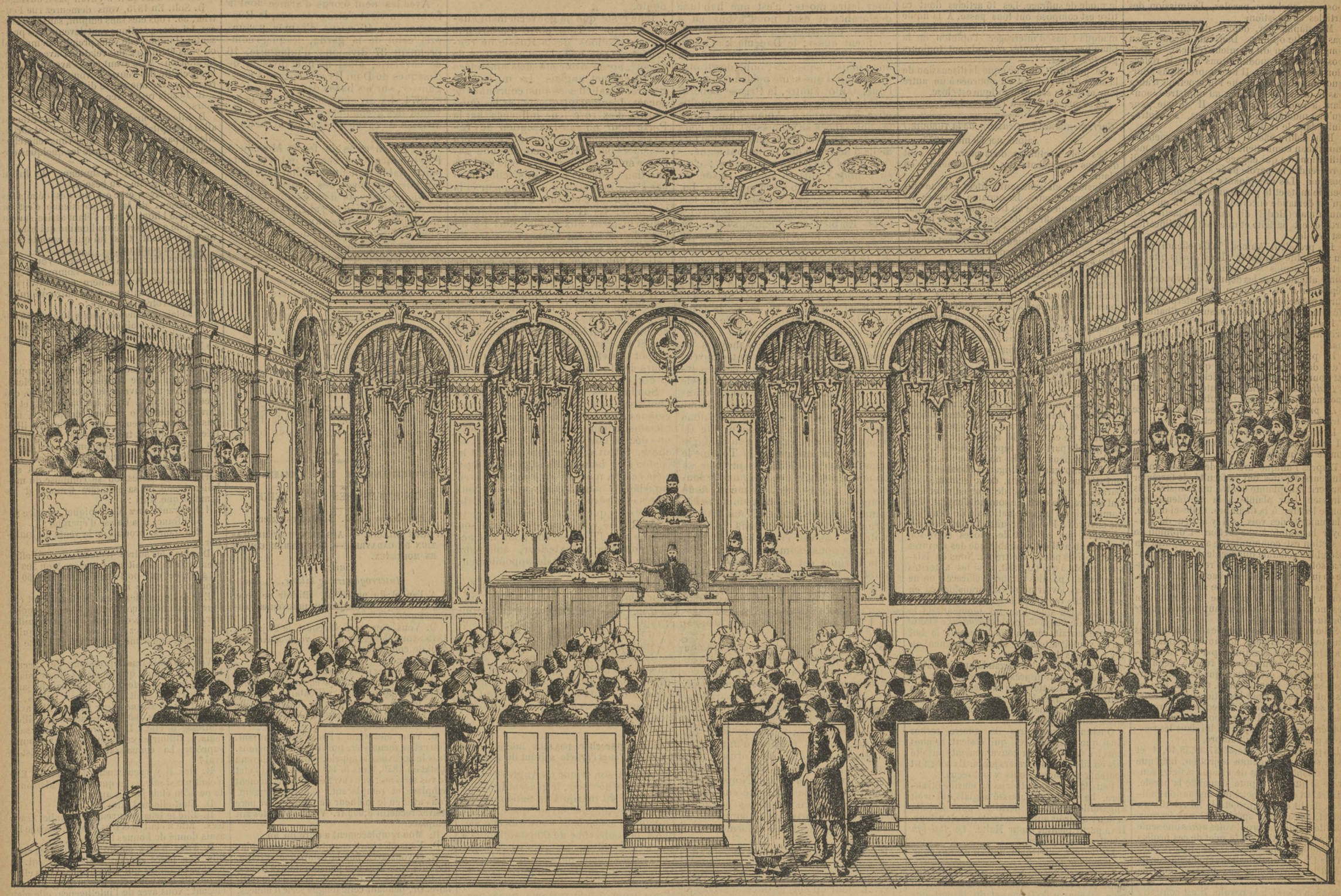

### LA SALLE DES SÉANCES
DES DÉPUTÉS OTTOMANS,

La salle des séances des députés, dont nous donnons la vue intérieure, est située dans le vaste bâtiment où étaient installés précédemment les ministères des travaux publics et du commerce. L'entrée principale du bâtiment donne sur la place de Ste-Sophie. Par le côté opposé on a vue sur le magnifique panorama de la mer de Marmara et de l'entrée du Bosphore.

La salle des séances est située au premier étage. L'escalier, à caractère monumental, qui y conduit débouche dans un grand couloir qui sert de salle des pas-perdus et avec lequel la salle des séances communique par trois grandes portes.

En face, en entrant, on a devant soi la tribune du président, au-dessous de laquelle se trouvent la tribune de l'orateur et celles des secrétaires.

Sur les deux côtés au rez-de-chaussée se trouvent des places réservées pour les sénateurs et les conseillers d'Etat.

Au premier étage, il y a trois tribunes de chaque côté. Celle de S. M. le Sultan est au milieu, à droite, ayant à sa gauche celle du corps diplomatique et à sa droite celle des journalistes européens. Elle ne se distingue des autres tribunes que par la richesse du papier dont elle est tapissée. En face, trois tribunes dont deux réservées aux notables et la troisième aux journalistes turcs. Au-dessus, des deux côtés sont des loges grillées destinées au public. Les députés sont installés sur des bancs capitonnés en soie de couleur carmin.

La salle est décorée avec goût. Le plafond est divisé en trois champs principaux au centre desquels se trouvent des rosaces. Le reste a été traité dans une décoration qui est en parfaite harmonie avec l'ensemble de la salle. L'ornementation générale est sobre et de bon goût. Les détails sont en blanc se détachant sur des fonds rose et vert pâle.

L'architecte doit être félicité pour l'habileté avec laquelle il a tiré un si bon parti de vieilles pièces qu'il a su transformer en une salle vraiment remarquable.

En outre, de la salle des séances, six pièces ont été installées et mises à la disposition des députés pour les réunions des comités et comme salons de repos et de conversation.

## TELEGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie

**Autriche-Hongrie.**

Vienne, 26 mars 9 h. 40 m., soir.

| | | |
|---|---|---|
| Obligations Roumélie | fl. | 18.05 |
| Pièce de 20 francs | » | 9.91 |
| Agio | » | 111.25 |
| Change sur Londres | » | 124.20 |

Le général Ignatieff à peine arrivé a fait plusieurs visites diplomatiques. Demain, il sera reçu en audience privée par l'Empereur qui l'a invité à dîner.

En retournant à Saint-Pétersbourg, le général Ignatieff passera par Berlin.

Les journaux officieux espèrent encore à un arrangement qui serait proposé par la triple alliance des empereurs. On attend à ce sujet l'opinion de la Sublime Porte sur la question du désarmement.

Pesth, 26 mars.

La Chambre a approuvé le projet de loi relatif à l'emprunt de 76 1/2 millions de fiorins.

**France.**

Paris, 26 mars.

| | | |
|---|---|---|
| 5 0/0 ottoman | | 12.32 |
| Obligations Roumélie | » | 35.75 |

**Allemagne.**

Berlin, 26 mars.

L'empereur Guillaume a adressé une lettre au prince de Bismarck pour remercier la nation de sa participation à la fête de sa naissance. Dans cette même lettre l'empereur déclare ne pas consentir à la démission de l'amiral Stosch.

**Grèce.**

Athènes, 26 mars.

Sur une interpellation qui lui a été fait, M. Deligeorges a déclaré qu'il convoquera la Chambre immédiatement après la clôture de la session, pour cause d'urgence, plusieurs projets de lois restant en souffrance.

### BOURSE DE GALATA
*10 heures*

| | | |
|---|---|---|
| Ouverture | P | 13.15 |
| En ce moment | » | 13.14 |
| Obligations Roumélie | fr | 35 — |
| Papier-monnaie—L. T. 100 | P | 160 20 |

### OBSERVATOIRE IMPÉRIAL MÉTÉOROLOGIQUE.

TEMPS MOYEN DE CONSTANTINOPLE.
27 mars. 1877

| | | |
|---|---|---|
| Lever du soleil | h 5 | 55 m. |
| Coucher » | 6 » | 17 |
| Temps moyen à midi apparent | 12 » | 5 25 |
| H à la turque à midi moyen | 5 » | 36 |

*8 heures du matin.*

| | |
|---|---|
| Baromètre | 764.8 |
| Thermomètre | 12.0 |
| Minima | 8.5 |
| Maxima de la veille | 18.0 |

Direction et force du vent N.O. calme.

## NOUVELLES DIVERSES.

Pertew effendi, qui s'était rendu à Belgrade, porteur du firman impérial sanctionnant la paix avec la Serbie, ayant terminé sa mission, aurait déjà quitté cette ville pour retourner à Constantinople.

La Sublime Porte a décidé d'instituer une commission mixte qui sera chargée d'élaborer un règlement concernant l'interdiction de l'introduction d'armes en Turquie. Les missions étrangères à Constantinople ont été invitées à désigner les délégués qui doivent les représenter auprès de cette commission.

Le consulat général de Turquie à Pesth, vient d'envoyer au ministère de la guerre la somme de 4820 fl., produit des collectes et des représentations théâtrales, concerts, bals, donnés en Hongrie en faveur des blessés de l'armée ottomane. Sermed effendi a, en outre, fait parvenir au vilayet du Danube 10 caisses de charpie offerte par les dames hongroises.

D'après le *Sabah*, les deux oulémas, Baha-Eddin effendi et Chérif effendi, qui ont été exilés il y a quelques mois à Rhodes et à Stankeuy, comme conspirateurs, ont été amnistiés par S. M. le Sultan.

Suivant le même journal, le premier de ces exilés est déjà arrivé à Constantinople depuis samedi, et, le même jour, il a eu une audience de S.A. le Cheik-ul-Islam. Chérif effendi était attendu, hier, à Constantinople.

M. Albert Romano, violoncelliste de talent, donnera dans quelques jours, à Péra, un concert, sous le haut patronage de Mme d'Erenhoff.

Nous avons la conviction que cette soirée sera pour M. A. Romano un brillant succès.

Cet artiste, d'un mérite réel et d'un grand avenir, ne s'est pas encore fait entendre à Péra, bien qu'une connaissance approfondie de son art et des études aussi solides que constantes lui eussent permis depuis longtemps de se produire sur une scène même plus vaste.

M. A. Romano s'est borné jusqu'ici à prêter son concours à M. Henri Ketten, dans un concert que ce dernier a donné à Cadikeuy lors de son dernier voyage à Constantinople.

Il a en outre payé de son talent dans une autre circonstance qu'il suffira de rappeler pour que toutes les sympathies lui soient acquises.

Lors des inondations qui éprouvèrent les populations du midi de la France, M. A. Romano prit l'initiative d'un concert qui eut lieu à Cadikeuy au profit des victimes et qui produisit plus d'un milliers de francs.

Nous empruntons à l'*Impartial* de Smyrne les nouvelles suivantes :

Il y a plus de huit jours que nous sommes privés de communications télégraphiques directes avec Constantinople.

Nous avions cru un moment que la mesure prise par l'Etat de payer en caimé les appointements des stationnaires était pour quelque chose, sinon pour tout, dans cette interruption de communications. Nous sommes allés aux informations et nous pouvons affirmer qu'il n'y a point, en fait, de grève ; que le service avec l'Europe continue comme par le passé si l'on se sert surtout de la voie d'Otrante ; que ceux parmi les employés du télégraphe qui travaillent avec Constantinople sont prêts à reprendre leurs fonctions si la ligne est rétablie car, au fond de ce silence, il n'y a qu'une interruption de transmission qui commence au-delà de Kechan et qui se termine à Constantinople.

Nous ne voulons pas dire par tout ceci que les télégraphistes ne sont pas décidés à déserter leurs postes en masse si le retrait de la mesure financière qui les frappe n'est pas édicté, mais, encore une fois, il n'y a, pour l'heure, mutisme que du côté de la capitale et par suite de dégâts : toutes les autres lignes fonctionnent parfaitement bien.

— Une colonne de journal ne suffirait pas pour enregistrer tous les vols perpétrés depuis cinq jours. Les auteurs de ces méfaits semblent n'avoir plus aucune contrainte, n'avoir plus rien à craindre et c'est souvent en face de la police qu'ils opèrent. Si celle-ci continue à ne pas agir rigoureusement et si la population continue de son côté à montrer la plus étrange des faiblesses, des crimes bien plus considérables et bien plus douloureux ne tarderont pas à être enregistrés.

« Et vous en entendrez bien d'autres !... » disait, dernièrement, un voleur à sa victime.

— Le consulat d'Allemagne a célébré avant-hier l'anniversaire de la naissance de S. M. l'Empereur Guillaume. M. le consul Tettenborn a reçu à cette occasion les félicitations des autorités locales et étrangères ainsi que celles de ses nationaux. Aux pavois de la canonnière allemande *Pomerania*, le yacht de la flotte impériale ottomane *Intibah* et les navires de guerre européens en rade ont répondu immédiatement en se couvrant de leur côté de nombreux pavois.

### CONSULAT DE FRANCE
A CONSTANTINOPLE.

*Souscriptions en faveur de l'école gratuite de Saint-Pierre incendiée dans la nuit du jeudi 8 février.*

Un anonyme..... Cinquante Liv. Turq.

### PARLEMENT.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

**Présidence d'AHMED VÉFIK effendi**

*Séance publique du 26 mars.*

Les tribunes du public et des journalistes son remplies une demi heure avant l'entrée des députés. Ceux-ci ont été précédés par les ministres Djevdet pacha, ministre de l'intérieur, Assym pacha, ministre de la justice, Ohannès effendi Tchamitch, ministre du commerce, qui sont venus occuper les bancs du ministère quelques moments avant l'arrivée du président Ahmed Véfik effendi.

On remarque plusieurs sénateurs et conseillers d'Etat sur les bancs qui leur sont réservés à droite et à gauche des bancs des députés.

Le président déclare la séance ouverte à 6 heures 5 minutes.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente où sont énumérés les orateurs qui avaient demandé la parole pour la séance d'aujourd'hui.

La lecture terminée, le président demande aux députés s'ils ont quelques observations à présenter sur le procès-verbal.

Un des membres fait remarquer qu'il y a une erreur dans les noms cités dans le procès-verbal. L'erreur rectifiée, le procès verbal est adopté.

Le président annonce que deux requêtes des télégraphistes ont été soumises à la présidence de la Chambre. Elles concernent la télégraphie et seront renvoyées à la direction des télégraphes et postes. Le président remet ces documents au secrétariat pour qu'ils soient enregistrés.

Le président invite le secrétaire à repren-

Ayuntamiento de Madrid

dre la lecture du règlement en commençant par le titre V, traitant des interpellations aux ministres.

Après la lecture de l'art. 29, le président donne la parole à Sebouh effendi Maksoud qui s'était inscrit à la séance précédente.

*Sébouh effendi* examine les articles de ce titre et les trouve admissibles. Hadji Ahmet effendi, député de Smyrne, réplique à Sebouh effendi. Il est d'avis que ces articles sont susceptibles de quelques modifications et surtout en ce qui concerne les répliques à faire aux ministres. Le règlement ne donne le droit de répliquer qu'à l'interpellant. L'orateur est d'avis d'élargir les droits donnés par cet article.

Sébouh effendi reprend la parole pour dire que l'article dont il s'agit deviendrait complet si l'on ajoutait dans l'invitation à envoyer au ministre interpellé l'objet de l'interpellation et les motifs qui l'ont provoquée.

Manouk Caradja effendi, député d'Alep, combat ces articles et se range à l'opinion des opposants. Les paroles de Manouk effendi provoquent la réplique d'un ouléma à turban vert qui, après quelques réflexions émises à voix basse et de manière à ne pas se faire entendre, conclut pour l'admission entière des art. 30 et 31 du titre V.

Baha-Eddin effendi, député de Brousse, est du même avis que le préopinant et propose, en quelques paroles, l'admission des articles en question.

Moustapha bey, député de Jannina, n'est pas de cette opinion. Dans un discours peu long mais bien dit et mieux réfléchi, il propose plusieurs modifications dans la rédaction de ces articles. Il ne comprend pas pourquoi un autre député que l'interpellant n'aura pas le droit de répliquer au ministre répondant à une interpellation. Il insiste pour qu'une modification, en ce sens, soit introduite dans le règlement.

Baha-Eddin effendi et un autre membre musulman combattent de nouveau toute modification, ce qui engage Moustapha effendi à reprendre la parole pour soutenir sa proposition. Les préopinants lui répliquent en peu de mots et le président s'informe si quelqu'un demande encore la parole. Un membre musulman (Hodja) dit que la rédaction des articles est parfaite et que toute modification est inutile.

Le président Ahmed Vésik effendi parle en sa qualité de député. Il est d'avis que les articles discutés sont admissibles, tels qu'ils sont, attendu que les députés qui voudraient répliquer à un ministre, peuvent formuler sur le même sujet une nouvelle interpellation. Néanmoins, le président consulte la Chambre.

Les députés qui admettent la rédaction primitive des articles sont invités à lever la main.

Le président, après avoir jeté un coup d'œil dans la salle, annonce que la majorité est pour l'adoption des articles.

*Hadji Ahmed effendi*, député d'Aïdin. C'est une majorité douteuse (chubhélidir).

*Le président.* Nous reviendrons sur ce titre lors de la troisième lecture.

Le secrétaire entreprend la lecture du titre VI relatif aux plaintes qui seraient formulées contre un ministre.

D'après l'unique art. 32 de ce titre, un ou plusieurs députés ont la faculté de formuler par écrit une plainte contre un ministre. Ils adressent leur plainte à la présidence qui donne lecture à la Chambre. Celle-ci décide, à la majorité des voix, s'il y a lieu de renvoyer la plainte à une section. L'opinion de la section est communiquée aux députés en assemblée générale qui décident, à la majorité absolue de deux tiers, du renvoi du ministre en jugement et rédigent l'acte d'accusation.

Youssouf Zia effendi a une seule modification à présenter. Il propose la substitution des mots *majorité absolue* aux mots *majorité absolue de deux tiers*.

Sébouh effendi propose de son côté que les plaintes qui seraient formulées contre les ministres soient examinées par une commission spéciale, composée de 10 à 15 députés.

Le président est d'avis que ces modifications seraient inopportunes, attendu que les cas ont été prévus par les articles précédents.

Le secrétaire reprend la lecture du règlement. Le titre VII se rapporte au mode de délibérer sur les projets de loi dans les réunions générales de la Chambre.

Les articles 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41 et 42 ne soulèvent aucune objection, bien que le président, à la fin de chaque article, s'informe si quelque député demande la parole.

L'art. 43 donne sujet à des discussions animées. Il dit que les projets de loi relatifs au budget, aux crédits spéciaux et aux travaux d'utilité publique seront votés après une seule lecture. L'adoption ou le rejet de ces projets a lieu de la manière dont il est prescrit dans le titre IX. Les modifications et amendements se font conformément aux prescriptions de l'art. 39.

Roupen effendi a la parole. Il est contraire à la rédaction de cet article. Il désirerait qu'il y ait au moins deux lectures des projets de loi aussi importants. Quant aux modifications et aux amendements, ceci devrait se faire d'après les prescriptions de l'art. 38 et non pas d'après l'art 39.

Un autre membre, dont nous n'avons pu savoir le nom, prend la parole pour combattre à son tour la teneur de l'article. Avant d'entrer en matière, il entre dans un long prologue ne portant que sur des généralités, ce qui fait que le président lui rappelle qu'il s'agit de l'art. 43. L'orateur continue à lire dans le cahier qui contient son discours.

Il dit en substance que le législateur, ayant voulu fixer une seule lecture pour ces sortes de projets de loi, a pris exemple des usages parlementaires en Europe. Mais la Turquie est loin de pouvoir s'assimiler sous ce rapport aux Etats civilisés de l'Europe. L'urgence est certes bonne pour ces questions mais, il ne faut pas perdre de vue les inconvénients qui résulteraient en Turquie de l'adoption de ce mode. Il conclut contre la teneur de l'article et propose deux lectures pour ce genre de projets de loi.

Le président s'informe si quelqu'un a à répliquer au préopinant.

Ohannès effendi Allahverdi opine pour l'adoption de l'article tel qu'il est.

Un autre membre musulman combat l'opinion d'Ohannès effendi Allahverdi et cède la parole à Baha-Eddin effendi, député de Brousse, qui est favorable à la teneur de l'article. Enfin le président, après avoir expliqué les avantages qu'une seule lecture pourrait avoir pour la prompte expédition des affaires, propose d'ajourner la discussion sur cet article à la troisième lecture.

L'article suivant 44 a trait aux pétitions adressées par la population à la Chambre.

Hadji Ahmed effendi, député de Brousse, demande quelques explications au sujet de cet article, en ce qui concerne les pétitions soumises à la Chambre par une députation. Ces explications fournies par le président, le secrétaire continue la lecture des articles suivants.

Les art. 45, 46, 47, 48 et 49 sont lus sans soulever d'objections.

Vassilaki bey Sarakiotti, qui s'était inscrit pour parler contre la teneur de l'art. 47, a déclaré que cet article se rapportant à l'art. 50, il se réserve de faire ses objections sur ce dernier article.

L'art. 50 est ainsi conçu : « au cas où dans l'espace de quinze jours le ministre n'aurait pas donné réponse à une pétition qui lui aurait été transmise par la Chambre, le président rappelle par écrit au ministre l'affaire dont il s'agit. »

Simionaki effendi, député de Konieh, trouve que le délai accordé aux ministres pour répondre aux pétitions est très long. Il propose qu'il soit fixé à 3 jours.

Vassilaki bey Sarakiotti accorde un délai de cinq jours et propose qu'en cas de besoin le ministre vienne en personne porter sa réponse à la Chambre.

Ohannès effendi Allahverdi est d'un avis contraire au préopinant. D'après lui les quinze jours accordés par le règlement sont à peine suffisants et propose le maintien de l'article.

Le président à son tour défend l'article et fait, à l'appui de son opinion, valoir des raisons de bureaucratie. Enfin, le secrétaire Fehmi effendi propose que ce délai soit fixé à une semaine.

Cette proposition mise aux voix est votée par une majorité écrasante. Quatre députés, y compris le président, ont seuls voté pour le maintien du délai de 15 jours.

Le titre IX traitant des questions d'urgence, n'a pas soulevé d'objections. La lecture des six articles qui le composent a été accueillie par les mots *Pek-Aalla* (Très bien).

Il en a été de même du titre X concernant le mode de suffrage. Les 16 articles dont ce titre est composé ont tous passé. A la fin de la lecture de chaque article le président ne manquait pas d'interroger l'opinion de la Chambre. Les députés répondaient toujours par *Pek-Aalla*.

Le président annonce que la discussion de la suite du règlement est ajournée à un autre jour et que la séance publique est close.

La séance est levée à 7 heures 1/2.

---

*(Correspondance particulière de la* TURQUIE.*)*

Salonique, 20 mars 1877.

Les vols nocturnes dans notre ville sont devenus si fréquents que tout le monde s'en plaint.

Plusieurs maisons sont visitées chaque nuit par les malfaiteurs. La semaine dernière ils ont enlevé un coffre au troisième étage d'une maison ; ce coffre a été trouvé vide le lendemain dans un endroit fort distant de la maison. Cette semaine, plusieurs maisons ont été dévalisées de leur batterie de cuisine. On croit qu'il existe depuis longtemps dans notre ville une vaste association de voleurs qui, au début de leurs opérations, se contentèrent de dépouiller la nuit les citadins attardés. Aujourd'hui, cette association semble vouloir donner une plus grande extension à ses entreprises. Ce qui étonne le plus c'est que, en dépit de la surveillance des *begtchis*, les voleurs traversent les rues principales, chargés de caisses et d'autres objets très volumineux, sans être aperçus. Ils sont assez heureux, paraît-il, pour trouver, à ces moments-là, les gardiens de rues plongés dans le plus profond sommeil. (Il y a un grand nombre de rues où les lanternes existent seulement pour la forme, et d'autres, où il n'y en a point. Les membres de cette bande hétérogène seraient, en grande partie, des repris de justice. Non-seulement dans la ville, mais sur les routes et à la campagne les brigands abondent. Ils ont attaqué des *Kéradjis*, deux semaines auparavant, sur la route de Monastir, et leur ont enlevé une certaine somme d'argent. Une compagnie de la garde nationale de Yénidjé a été envoyée à leur poursuite. Autant il est déplorable que cet état de choses suive son cours, autant il est désirable que des mesures soient prises pour y mettre fin. Nous en laissons le soin à qui de droit, et si les autorités ne prennent pas des mesures efficaces, on ne tardera pas à voir notre ville transformée en un véritable repaire de brigands.

Il avait été question, un moment, de la création de corps de gardes (*Koulluks.*) Cette mesure aurait rempli parfaitement le but qu'on voulait atteindre. Malheureusement on n'y a jamais donné suite.

J'apprends que des brigands ou pirates ont fait leur apparition près de Cassandre et que la garde nationale d'ici détachera une ou deux compagnies à leur poursuite.

La garde nationale a recommencé ses exercices vendredi passé.

Quelques prisonniers de guerre serbes ainsi que des malades qui étaient soignés dans les hôpitaux du gouvernement, ont été mis en liberté ces derniers jours. Ils sont fort contents des soins qu'ils y ont reçus.

Peu de mouvement dans la marine étrangère. Le *Swiftsure*, cuirassé anglais, qui avait appareillé la semaine dernière pour Cavalla et deux ou trois autres endroits, est de retour. Il va partir bientôt pour Malte. Le *Raleigh* viendra le remplacer.

L'*Albatros*, autrichien, nous a quittés pour la deuxième fois.

Le *Missiri-Bahri*, transport de la marine impériale, est entré samedi passé dans notre rade. Il charge de farines et du biscuit qui seront transportés au port de Kleck.

Un autre navire est arrivé également hier soir. On croit que c'est la corvette *Edirné*. Elle a un chargement considérable.

L'interruption des lignes télégraphiques a laissé notre ville durant toute la semaine qui vient de s'écouler, privée de communication avec la capitale ; c'est seulement hier que sont parvenues les dépêches du 13 et du 14 de ce mois, de Constantinople.

---

## Question d'Orient.

On lit dans le journal *La Presse* de Paris :

Il y a lieu d'espérer que les conditions débattues à Londres seront enfin adoptées de part et d'autre. Ce sera incontestablement un progrès ; mais il ne nous est pas possible, jusqu'à plus ample informé, d'y voir une solution de la question d'Orient. Une solution peut en sortir, mais ce n'est pas la solution. Si nous en jugeons par ce qui est connu du protocole, cet instrument diplomatique équivaut à une abrogation virtuelle du traité de Paris. Si, en effet, on se reporte à ce traité, on y retrouve quatre points principaux : L'entrée de la Turquie dans le concert européen, la garantie en faveur de la Turquie contre toute ingérence dans ses affaires intérieures, la neutralité de la mer Noire, l'interdiction du passage des détroits. De ces quatre conditions, la dernière n'était que le rappel d'une disposition très ancienne, la troisième a été abrogée en 1871 ; quant aux deux dernières, elles ont reçu une première atteinte à Constantinople par le fait de la Conférence, sur le Danube par la concentration de l'armée russe, et elles sont à la veille d'être absolument effacées par le protocole de Londres.

Que devient l'entrée de la Turquie dans le concert européen, du moment que toutes les puissances se réunissent pour signer un papier diplomatique ayant trait directement et uniquement aux affaires de cet Etat, sans même que celui ci ait été appelé à donner son avis. Le concert cesse, en ce qui touche la Turquie ; de coopérante, elle devient accusée. On la juge, on ne la consulte pas.

Quant à l'ingérence, n'est-elle pas évidente ? Non-seulement on agit auprès de la Turquie par la voie du conseil ; non-seulement on examine sans elle son organisation intérieure, et on lui trace un plan de conduite, mais on stipule que, si elle se refuse à exécuter ce plan, les puissances aviseront aux moyens d'en assurer l'exécution. Il est impossible de pousser plus loin l'ingérence, à moins de recourir immédiatement à l'intervention militaire, de donner à la Russie mission d'agir au nom de l'Europe contre la Turquie.

Tel est le caractère évident du protocole ; il ne faut pas se le dissimuler, ce serait puéril. Nous estimons trop les hommes politiques qui gouvernent l'Angleterre pour croire qu'ils s'y soient un instant trompés ; mais nous nous étonnons qu'ils se soient prêtés à de semblables résolutions, sans faire certaines réserves, qui permissent à un moment donné de rentrer dans le droit.

Depuis quelques années en Europe, on a pris l'habitude de tenir les traités pour lettre morte ; c'est une habitude déplorable et dont nous avons eu à souffrir plus que personne. D'autres souffrent aussi ; le Danemark subit un grand dommage depuis plus de dix ans ; mais jusqu'ici cet oubli des traités était le fait d'une seule puissance, tantôt l'une, tantôt l'autre, la Prusse d'abord, puis la Russie et nous pourrions multiplier les citations. Aujourd'hui, toutes les puissances se réunissent pour consacrer solennellement une violation formelle d'un traité que toutes ont signé.

Il n'y a pas à lutter là contre ; c'est en politique surtout que la raison du plus fort est toujours la meilleure. Ici, c'est bien pis, ce n'est pas le plus fort qui veut avoir raison, ce sont tous les forts. Eh bien, soit, inclinons-nous, ce ne sera pas la première fois. Puisque ces forts, ces puissances veulent abroger le traité de Paris, qu'ils l'abrogent, mais qu'elles ne poussent pas la naïveté jusqu'à croire qu'elles le maintiennent, et l'audace jusqu'à le dire. Si le traité est effacé, au moins qu'on ait la franchise de l'avouer et qu'on n'aille pas au delà ; qu'on ne fournisse pas à un gouvernement ambitieux les moyens de franchir la brèche qu'on vient d'ouvrir.

Puisque l'Europe a voulu cette solution, acceptons-la ; mais nous avons le droit de demander qu'elle soit profitable ; comment le serait-elle si, comme nous le craignons, — nous n'hésitons pas à le dire, — la Russie profite de l'approbation qu'on donne à sa politique et ne laisse même pas à la Turquie le temps et la possibilité de prouver sa bonne volonté ? C'est ce que nous redoutons par dessus tout, et même nous irons plus, ce que nous redoutons désormais exclusivement. Nous faisons notre deuil des traités ; mais nous ne voudrions pas voir l'équilibre européen détruit, et nous estimons que l'intégrité de la Turquie est indispensable à cet équilibre. La Russie veut détruire cette intégrité ; elle veut que l'Europe assume la responsabilité de cette œuvre ; elle serait le bras séculier de ce pouvoir spirituel. L'Europe poussera-t-elle jusque-là la faiblesse ?

Si graves que soient les concessions faites à ce qu'on appelle les besoins de la paix, il suffira que l'Europe se refuse à certaines complaisances pour qu'on sorte de ce mauvais pas. Si elle peut empêcher la Russie d'agir par les voies détournées et perfides, en fomentant des insurrections ; si la question du désarmement est résolue d'une façon pratique et équitable, la Turquie, n'étant plus menacée, pourra s'occuper des réformes intérieures. Nous avons la certitude qu'elle est sincèrement résolue à tenir sincèrement les engagements qu'elle a pris spontanément et à exécuter largement les réformes annoncées.

Pour agir ainsi, il ne faut pas qu'elle soit sous la menace incessante d'une attaque, d'une insurrection, d'une invasion. Le jour où elle aura cette sécurité matérielle, elle agira, et hâtera le plus rapidement possible l'heure où elle pourra montrer à l'Europe l'œuvre accomplie. Cette heure, si la paix était bien réglée, serait plus tôt proclamée qu'on ne le croit. Si les choses se passent ainsi, nous ne regretterons rien et la Turquie, de son côté, n'aura rien à regretter.

En effet, si elle progresse rapidement et loyalement dans la voie des réformes, elle opposera une barrière infranchissable aux voisins ambitieux ; cette barrière les autres puissances seront non-seulement disposées à la défendre, mais elles seront empressées à la faire. En tous cas, elles ne permettraient pas à l'une d'elles de la franchir ; ou il ne serait plus admissible, même pour les plus crédules, que cette intervention eût lieu dans un but d'humanité.

Nous nous résumons : l'instrument diplomatique qu'on a signé ou qu'on va signer, n'a pas, à nos yeux, de valeur par lui-même ; il vaudra par la loyauté avec laquelle il sera exécuté ; et, cette loyauté, il dépend de la bonne foi et de la clairvoyance de l'Europe qu'elle soit complète.

---

Nous résumons comme suit l'article du *Times*, signalé, il y a quelques jours, par le télégraphe, au sujet des négociations anglo-russes :

Le général Ignatieff ne fera qu'un court séjour en Angleterre. On peut admettre que sa visite n'a qu'incidemment une signification politique. Il ne vient pas en Angleterre pour prendre part aux négociations qui ont été si habilement conduites par le comte Schouwaloff ; c'est bien plutôt parce que ces négociations sont virtuellement terminées qu'il s'est décidé à passer la Manche. Il remplit la promesse qu'il a donnée à Constantinople à lord Salisbury de venir le visiter ; ainsi est réduit à néant le bruit que sa présence en Angleterre serait mal vue par le gouvernement britannique.

Bien que les termes du protocole paraissent avoir été discutés, et que peut-être on n'attende plus que la ratification formelle, le général Ignatieff pourra s'expliquer plus clairement sur la marche subséquente des événements pour montrer comment les engagements limités du protocole suffisent aux demandes de la Russie et sous quelle forme s'opérera la pacification.

Mais ce sont là choses de l'avenir. Quant au présent, le succès des négociations semble complet. On pense que l'assentiment du gouvernement russe aux modifications apportées par le gouvernement britannique sera donné télégraphiquement, avant même que le général Ignatieff quitte l'Angleterre.

Quand le gouvernement russe aura donné son adhésion au texte revisé par le gouvernement britannique, celle des autres puissances viendra.

On sait que l'Allemagne a volontiers donné son assentiment aux propositions russes et les a recommandées aux autres puissances avec toute la cordialité compatible avec l'indifférence présumée du prince de Bismarck. L'adhésion de la France et de l'Italie ne fait pas de doute.

Il ne reste que le gouvernement austro-hongrois. Tout porte à croire que les propositions de la Russie ne rencontreront pas non plus d'opposition de ce côté, après avoir été déjà amendées par le cabinet anglais. La mission du général Ignatieff sera ainsi couronnée de succès. L'engagement pris par les puissances d'exercer leur influence sur la Porte pour obtenir l'exécution des réformes résolues par la conférence sera considéré par la Russie comme une garantie suffisante pour assurer le sort des chrétiens, comme une satisfaction donnée à ses intérêts et à son honneur et la dispensant de continuer à se préparer à la guerre. La Russie, par conséquent, conformément aux stipulations ou au sens du protocole, donnera l'ordre de démobiliser son armée.

Il est impossible de ne pas s'étonner du changement subit qui s'est produit dans la situation générale de l'Europe.

Il y a quinze jours, nous étions tous sous l'impression de la circulaire restée sans réponse du prince Gortchakoff. Ce document était le dernier mot de l'ambition et de l'art diplomatique russes. Il n'avait pas effacé l'impression du discours de Moscou ; il l'avait plutôt renforcée.

Soudain les nuages se dissipent et l'horizon s'éclaircit. Nous sommes tout étonnés de voir le gouvernement russe réclamer comme une chose importante une déclaration qui se réduit à si peu de chose. Il faut admirer non-seulement la facilité avec laquelle un si grand danger a été écarté, mais aussi la rapidité avec laquelle les négociations ont été conduites et le résultat a été obtenu. Cela prouve que, quels que soient les projets de la Russie, elle attache du prix à son entente avec l'Europe, soit pour une action politique à l'extérieur, soit pour calmer l'irritation et le désappointement à l'intérieur.

Le langage des Russes nous fait croire que c'est ce dernier objet que poursuit la Russie, et que le tsar, ayant résolu d'abandonner son entreprise, désire seulement des conditions qui n'humilient pas trop son peuple. Si tel est le motif de l'attitude actuelle de la Russie, la signature du protocole sera un événement décisif, à moins toutefois que de nouveaux incidents, naissant du chaos qui règne en Turquie, ne brouillent tout à nouveau.

---

On ne rapprochera pas sans intérêt de cet article du *Times* l'article suivant du *Nord* :

Pendant son séjour en Angleterre, où il est arrivé hier soir, le général Ignatieff sera l'hôte du marquis de Salisbury. Le *Times* croit même savoir que c'est sur l'invitation spéciale de « son ami et collègue à la conférence de Constantinople » que le général a entrepris ce voyage. Ces circonstances paraissent à l'organe de la Cité du meilleur augure pour le succès de la mission du diplomate russe, et nos propres informations nous permettent de partager l'espoir exprimé par notre confrère de Londres. Le protocole, que l'Angleterre semble disposée à accepter sauf quelques modifications dans les termes, rappelle les dispositions principales du projet de la conférence, à l'exception de l'institution de gouverneurs chrétiens, et en ajoutant, par contre, l'interdiction de nouvelles colonisations de Tcherkesses et de l'emploi de troupes irrégulières en dehors des cas d'invasion étrangère ; le protocole stipule une *surveillance* de la part de l'Europe en ce qui concerne la réalisation des réformes convenues, et établit que, dans le cas où la Turquie ne les exécuterait pas, l'Europe s'entendrait sur les moyens de garantir leur accomplissement.

Ce protocole est excellent en ce qu'il assure non-seulement la paix, mais l'entente européenne. Il faut éviter toutefois de s'abandonner à un optimisme exagéré et de s'imaginer que la solution pacifique est dès maintenant et complétement acquise. Si la Porte persiste dans ses anciens errements, tout peut être remis en question et les perspectives de conflit peuvent renaître. Mais le protocole fournira du moins l'assurance que, si un conflit venait à éclater, il resterait localisé, et cette certitude, fût-elle le seul résultat pratique des négociations actuellement engagées, constituera un avantage notable.

On ne sait pas encore où ni quand cet instrument diplomatique sera signé. En revanche, on peut prévoir qu'une fois l'adhésion de l'Angleterre obtenue, il n'y aura d'opposition de la part d'aucune des grandes puissances. L'adhésion verbale de la France et de l'Allemagne est déjà acquise ; celle de l'Italie n'est guère douteuse, et il n'est pas probable que le gouvernement austro-hongrois, auprès duquel le général Ignatieff se rendra à son retour de Londres, refuse de s'associer à l'accord des autres cabinets.

---

DEPÊCHES EN DÉPOT AU BUREAU DE PÉRA

*Mois de Novembre.*

| *Adresse* | *Signature* | *Provenance* |
|---|---|---|
| 1 F. Petridès | Eustratio | Galatz |
| 2 Christovich | Colombi | Taganrog |
| 3 Crifiti Eastrasep | Dalaporta | Braila |

# NOUVELLES ÉTRANGERES.

## RUSSIE.

NOUVELLES MILITAIRES.

D'après le journal le *Yacht*, les revues d'inspection maritim à Cronstadt commenceraient cette année plus tôt que d'ordinaire.

La frégate cuirassée *Pierre-Pojarsky*, portant le pavillon amiral et montée par le grand-duc Constantin, irait, d'après le même journal, stationner dans la Méditerranée, aussitôt que le départ des glaces le permettra.

La frégate *Minine* recevrait une mission dans les mers étrangères.

---

On écrit de Saint-Pétersbourg :

Avec les neuf corps d'armée dont la formation vient d'être ordonnée, la Russie possède 16 corps d'armée, y compris celui de la garde, lesquels comprennent 37 divisions d'infanterie, 16 de cavalerie, ainsi qu'une division de cosaques du Don. Il reste encore à réorganiser, sur les bases des lois de 1873 et 1874, dix divisions d'infanterie, la division des grenadiers du Caucase et la division de cavalerie également du Caucase.

Sur les chemins de fer de Moscou à Pétersbourg, des essais ont été faits pour l'établissement immédiat d'un train sanitaire au moyen des cadres de suspension construits d'après un système nouveau dû au général Zavadousky et au capitaine Gorodetsky, et de façon à s'adapter, sans préparations aucunes, sans aménagement préalable, aux premiers wagons qui se trouvent sous la main.

Les essais ont complétement réussi, et les systèmes ont été adoptés par la commission.

## ITALIE

LA MARINE DE GUERRE.

Le projet organique de la marine italienne dont le ministre de la marine vient de terminer l'étude, porte que, en 1887, l'Italie devra compter seize grands vaisseaux de premier rang, de la dimension du *Duilio* et tous armés de canons de 100 tonnes.

## TRIBUNAUX ETRANGERS.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE

Présidence de M. Burin-Desroziers.

AFFAIRE BILLOIR. — ASSASSINAT ET MUTILATION DE CADAVRE. — UNE FEMME COUPÉE EN MORCEAUX.

*(Suite)*

*Interrogatoire de Billoir.*

A l'appel du président, Billoir se lève, droit, raide, comme par un mouvement automatique.

D. Vous êtes né à Blécourt, le 21 janvier 1819 ; vous êtes célibataire ; vous n'avez pas subi de condamnation ?

R. Jamais.

D. Vous avez deux frères, Laurent et François, ce dernier a habité avec vous. Ils sont morts. François était célibataire, Laurent était marié. Vous êtes allé d'abord à Lille avec Laurent ; vous y êtes resté ?

R. Quinze mois.

D. Vous êtes venu à Paris avec Laurent. Vous étiez menuisier, puis ouvrier en pianos. Puis le sort vous a appelé. Vous êtes devenu soldat en 1840, dans le 14e léger. Voici l'état de vos services : vous avez été alternativement remplacé et remplaçant, caporal, sergent. Vous avez eu le malheur de perdre votre père et avez recueilli 8,000 fr. Vous vous êtes fait remplacer ?

R. Mon remplacement a duré un an,

D. Vous êtes parti ensuite comme remplaçant, et vous avez fait la campagne d'Italie. Retraité vous avez une pension de 512 francs. En 1865, vous été décoré de la médaille militaire. Or, pendant cette longue série d'années, vous avez mené une bonne conduite. En 1848, vous êtes allé offrir vos services au général Courtais qui vous a confié la garde du vestibule des Tuileries, et le général Saint-Arnauld vous a délivré un certificat de bons services. A quelle époque êtes-vous rentré dans la vie civile ?

R. 1869. Je suis descendu chez mon frère aîné qui était rue Marcadet. Sa famille se compose de lui, de sa femme et de sa fille.

D. Ne vous a-t-il pas fait obtenir une place de garçon de recette ?

R. Oui, c'est lui et ce n'est pas lui. Je suis resté un an chez M. Demiremont qui a fait faillite.

D. Ensuite, en 1870, qu'avez-vous fait ?

R. M. Léger, chef de bataillon, m'a protégé et m'a envoyé au camp de Châlons.

D. Pendant la Commune qu'avez-vous fait ?

R. Rien.

D. Vous avez pris des habitudes d'oisiveté et d'ivresse ; c'était d'ailleurs le reproche que vous méritez au régiment, malgré votre bonne conduite. Et quand vous êtes ivre, diront les témoins, vous êtes insolent et furieux.

Billoir ne répond pas.

D. De 1872 à 1873, vous restez à la charge de votre belle-sœur. Vous ne travaillez plus. On voulut vous renvoyer ; mais vous résistez.

R. Je payais exactement 50 fr. par mois. C'est plutôt elle qui m'en doit.

D. On ne vous reproche pas de ne pas payer. Elle se plaignait de vos allures, et elle a dû vous mettre à la porte. De plus, vous étiez sans ressources, et nous allons voir ce qu'étaient devenus les 8,000 fr. recueillis. Or, vous avez un autre vice qu'il faut signaler. Vous aimez le jeu. Vous jouez à la Bourse.

R. Jamais. Je ne sais pas ce que c'est.

D. Cependant, dans votre chambre on a trouvé des ordres de Bourse. Vous avez dit que cela venait de votre frère François.

R. C'est facile à prouver...

D. Mais votre famille dit que vous étiez très mystérieux, que vous preniez garde de ne pas laisser voir votre correspondance. Et pourtant votre nièce, la femme Pigache, affirme que vous jouiez avec votre frère, qui s'était également ruiné. Donc vous voilà sans ressources, par votre faute. Vous êtes si malheureux que la femme Pigache ayant dû prendre un appartement avenue de Saint-Ouen, vous lui avez demandé un asile. Elle y a consenti. Vous l'avez calomniée, et vous avez fait supposer qu'elle était votre maîtresse.

R. C'est odieux. Ce n'est pas vrai.

La voix de Billoir a un accent singulier. Elle est nasillarde et cassante. Troublée d'abord, elle s'éclaircit maintenant. Et il entre dans des détails prolixes qui ne sont d'aucune utilité. Il tient à prouver « qu'il ne doit pas un centime. »

D. En 1873, votre conduite fut excellente. Vous viviez avec votre frère Laurent, qui meurt en 1874. C'est à cette époque qu'à la recommandation du général de Geslin, vous entrez dans les ateliers du Chemin de fer du Nord. Or, quelle a été votre conduite ? Le poste était bon. Vous n'y restez pas. Pourquoi ?

R. J'en suis sorti volontairement. Mais il est probable qu'on m'avait dénoncé comme ayant bu. J'ai un certificat qui constate qu'on n'avait pas de reproches à me faire...

D. Il est vrai que dans ces compagnies on donne des certificats quand le fait qui cause l'expulsion n'est pas très grave. Or, souvent pour ivresse, vous avez été mis à l'amende. On vous a trouvé même ivre-mort. C'est pour cela qu'on vous a renvoyé ?

R. Si vous saviez comme le service est dur. Il y avait des 24, 26 kilomètres à faire par nuit. C'est un métier pénible, atroce.

D. Il y a des travailleurs qui ne se plaignent pas. Vous êtes un oisif. Vous avez été chez MM. Godillot. On vous a encore renvoyé ?

R. Non. C'est qu'il n'y avait pas d'ouvrage.

D. Soit. En 1875, vous demeurez rue Feutrier, 36. Vous êtes sans emploi, sans ressources. Ici, mes questions vont devenir plus pressantes. Il importe de vous prendre au moment où vous établissez des relations avec la fille, Le Manach. Mais avant (vous avez, il paraît, la spécialité des veuves), vous avez eu des relations avec une veuve dite la Bretonne.

R. Je suis resté avec elle quatre ou cinq jours.

D. Elle était malade de la poitrine. Elle est allée à l'hôpital. Mais quand elle en est sortie, elle n'a pas osé revenir chez vous chercher sa malle, et vous avez gardé les quelques objets qu'elle possédait.

R. C'est moi qui l'ai soutenue. Je lui ai donné ce dont elle a eu besoin.

D. Vous savez, et c'est un des détails les plus curieux de la vie parisienne, c'est en sortant de l'hôpital que, s'étant assise sur un banc, elle a rencontré un homme qui est devenu son amant. C'est lui qui a raconté cela.

R. Je l'ai soutenue.

D. Vous étiez sans ressources. Vous vous placez chez un placeur de la Compagnie Moreau, faubourg Poissonnière, pour faire des courses et des écritures, sans autre rémunération que votre nourriture.

R. J'étais courtier et j'aurais dû avoir 20 o/o sur les affaires, mais on ne m'a rien donné.

D. C'est là que vous avez connu la femme Le Manach ? Quel âge a vait-elle ?

R. Vingt-quatre ou vingt-cinq ans.

D. Elle est des Côtes-du-Nord. Elle appartient à une bonne famille. Venue du Mans, elle épouse un ouvrier, le sieur Bellangé, qui meurt à l'hôpital. Voici les habitudes et le caractère de cette femme : malpropre, mal mise, beaux cheveux ; peu intelligente, illettrée, mais elle est très économe, avare même. Au Mans, elle sert et économise ses gages. C'est alors qu'elle épouse Bellangé, veuf, malade. Elle le soigne très bien ; il en fait son héritière. Sa succession se compose du mobilier venant de sa première femme, et les sommes que voici :

1,000 francs chez M. Ropiquet, notaire ;
400 francs à la Caisse d'épargne ;
200 francs, produit de la vente du mobilier.

De plus, les autres témoins du mari affirment qu'elle devait avoir encore 2 ou 300 fr. de gage, ce qui porte sa fortune à 2,000 fr. Ajoutons à cela le mobilier restant.

Elle se lie avec les nommés Chevrel, et elle leur laisse même ces économies et son mobilier, ses vêtements et vient à Paris en juillet 1875. Elle va chez la veuve Moreau, qui la place chez une dame Royer, où elle reste six semaines.

Voici sur elle les impressions de l'accusé lui-même. Il a dit qu'elle était « grosse, maladroite, incapable de servir, marchait les jambes écartées, avait les jambes faibles, et *exalait des pieds une odeur fétide.* » Elle avait alors à peu près 300 fr. C'est alors que Billoir s'adresse à elle. Il la trouve laide, sale, mais... Billoir en est réduit à cette ressource suprême. La connaissance est faite. Est-ce vrai ?

R. Oui. Il y a seulement des détails. Elle n'était pas si sale... et quant à l'exhalaison... Je ne m'en étais jamais aperçu...

D. Etait-elle mal faite ?

R. Elle se tenait souvent les jambes écartées. Elle n'était pas très propre, mais je lui avais donné de bonnes habitudes,

D. Vous n'avez eu de relations avec cette fille que parce qu'elle avait de l'argent. Ce n'est pas l'amour qui vous a poussé vers elle ; et on dit que vous êtes très propre, presque élégant ; vous avez de l'intelligence, elle n'en avait pas...

R. Chez Mme Moreau, elle était sans place. Elle n'avait pas d'argent ; je ne le savais pas.

D. Vous avez disparu l'un et l'autre de chez Mme Moreau, sans avertir ?

R. Elle cherchait une place... Nous causions... Je la conduisais voir si des places lui convenaient. Je lui disais que Paris était très difficile...

D. Vous l'avez attirée chez vous ?

R. Elle m'a demandé où était ma chambre.

D. C'est elle qui vous a séduit ?

R. Je ne dis pas cela.

D. Depuis cette époque jusqu'au moment de la mort, la vie a été commune, rue Feutrier, puis rue Clignancourt, puis rue Christiani, puis rue des Trois-Frères, où le crime s'est accompli. Cela dure treize mois. Rue Feutrier, le propriétaire, Boyer, a eu à se plaindre de vous. Sa femme vous craignait. Vous buviez ; vous rentriez ivre, tard dans la nuit, et vous deveniez querelleur et violent. Vous aviez, disent des témoins, des cris de bête ; vous hurliez !

R. Ce sont des témoins, oui, je sais.

D. Il y en a qui citent des faits plus typiques qui prouvent votre violence...

R. Jamais. Oui, j'ai été battu, je n'ai jamais battu.

D. Vous n'avez jamais travaillé, ni vous ni cette fille ?

R. J'ai cherché du travail partout, comme pas un peut-être, dans tous les ministères, à l'imprimerie nationale, à la Compagnie générale, à l'Exposition de 1878. Enfin partout ! j'attendais une réponse. Partout on me disait que j'étais trop vieux. Un homme de mon âge n'obtiendra jamais rien... rien des administrations françaises !

Billoir s'exalte et appuie sur ces derniers mots.

*(à suivre.)*

---

REVUE SCIENTIFIQUE.

*Sommaire du numéro 37 (10 mars 1877).*

Muséum d'histoire naturelle de Paris.— Zoologie.— Cours de M. Ed. PERRIER : leçon d'ouverture.— Un voyage scientifique en Auvergne.— Congrès des anthropologistes allemands.— Revue zoologique.— Revue géographique.— Académie des sciences de Paris. Bibliographie scientifique. Chronique scientifique.

Ayuntamiento de Madrid

## FAITS DIVERS.

### LA FONTAINE DE LA RUE DE GRENELLE.

Parmi les monuments de Paris, notre honorable hôte, le général Ignatieff, ne pouvait manquer de distinguer la fontaine de la rue de Grenelle.

Mais peut-être ne lui a-t-on pas dit pourquoi elle doit avoir pour lui un intérêt particulier.

C'est parce qu'elle est relative à une des phases importantes de la question d'Orient.

Qui le soupçonnerait, au premier abord ?

Elle n'a rien de byzantin ni de moscovite ; c'est un hémicycle de marbre qu'orne une figure allégorique de la ville de Paris, flanquée des statues de la Seine et de la Marne.

Le statuaire Edme Bouchardon a flanqué la décoration centrale de statues représentant les quatre saisons et de bas-reliefs ; le faîte est couronné d'un entablement et d'un acrotère.

Aucun de ces détails ne ferait soupçonner que la fontaine de la rue de Grenelle a pour but de rappeler le rôle honorable que la France a rempli, au commencement du dix-huitième siècle, pour apaiser les dissidents de la Turquie, de la Russie, de la Serbie et de l'Allemagne.

Ce sont les efforts du gouvernement français qui ont pacifié l'Europe et l'Asie. C'est sous le jeune roi Louis XV que s'est prolongé le congrès médiateur ouvert à Soissons le 14 janvier 1728. C'est grâce à la France qu'ont abouti les négociations relatives à la possession de Belgrade.

Et ce fut en mémoire de ces services rendus à la paix européenne par la France que la Fontaine de la rue de Grenelle fut décrétée par le corps municipal de Paris, sous la direction de Michel-Etienne Turgot, prévôt des marchands et qu'elle fut installée de 1730 à 1739.

En doutez-vous ? Approchez-vous du monument, et sur une plaque de l'imposte, vous lirez une inscription latine, dont voici la traduction littérale :

« Louis XV, le père et les délices de son peuple, le gardien de la tranquillité publique, a, sans verser le sang, reculé les frontières de la France et rétabli la paix entre l'Allemagne, la Russie et les Turcs. Pendant qu'il poursuivait le cours de son règne à la fois glorieux et pacifique, le prévôt des marchands et les échevins on fait construire cette fontaine pour la commodite des habitants et l'ornement de la Ville, en 1739.

On sait que, d'un commun accord, la préfecture de la Seine et le conseil municipal vont faire transférer ce monument à l'intersection de la rue du Bac et du boulevard Saint Germain, dans une amorce du boulevard d'Enfer.

On ne peut qu'applaudir à cette translation. La fontaine, qui mesure 12 mètres de haut sur 29 de large, manque d'air en son emplacement actuel. Ella est bloquée par de hautes murailles et trouée de deux portes cochères. La dégager, l'isoler, la mettre en relief, c'est un devoir qui incombe aux successeurs de Michel-Etienne Turgot.

(*Le National.*)

### APPAREIL A IMPRIMER POUR LES AVEUGLES.

Tout le monde a entendu parler des machines ingénieuses de Foucault et de Moon qui permettent aux aveugles d'écrire couramment des lettres de plusieurs pages, et de correspondre ainsi entre eux ou avec les personnes qui jouissent de la vue. Un Suisse, M. Recordon, auquel on doit l'invention du typhlographe, vient d'imaginer une presse à imprimer, en relief, qui est d'un mécanisme très simple, peu coûteux et facile à manœuvrer pour ceux qui sont privés de la vue.

Elle se compose d'un appareil qui rappelle assez la presse à bras en usage dans les anciennes imprimeries. Chaque signe de l'alphabet est moulé en relief, et comme chaque lettre est représentée par un certain nombre de points, l'inventeur a remplacé tous les caractères par une feuille de métal percé d'un grand nombre de petits trous dont la position détermine la nature de la lettre.

L'aveugle fait sa composition avec des chevilles d'acier ou de laiton qu'il pousse dans ces trous, et dont l'arrangement forme les lettres, les mots et les lignes. Les chevilles ainsi disposées présentent sur la feuille de métal un relief sensible ; l'aveugle n'a plus qu'à poser sur cette surface une feuille de papier et qu'à mettre le tout sous une presse semblable à celle qui sert à copier les lettres. Une légère pression suffit pour obtenir une page imprimée, et l'aveugle peut lui-même procéder à l'opération du tirage.

Cette presse doit être utilisée prochainement pour la publication à Genève d'un *Journal des Aveugles*. Le rédacteur en chef, aveugle de naissance, et les collaborateurs également frappés de cécité, fourniront les matières de cet organe des aveugles lettrés. Il y aura une page consacrée aux annonces et aux nouvelles financières.

Il ne reste plus maintenant, pour rendre complet le développement vraiment merveilleux que l'on a su donner à l'instruction des aveugles, qu'à résoudre la question de l'unification de l'alphabet pour tous les pays, et celle de l'abaissement du prix des livres imprimés en relief

---

Ce qui suit a paru hier dans notre édition du soir :

## NOUVELLES DU JOUR.

Dans la matinée d'hier, S. M. le Sultan a convoqué en conseil S.A. le Grand-Vézir, Rédif pacha, ministre de la guerre, le Serdar-Ekrem, Abd-ul-Kérim pacha, Djevdet pacha, ministre de l'intérieur et Youssouf pacha, ministre des finances.

Au sortir du Palais, ces dignitaires se sont rendus à la Sublime Porte où ils se sont réunis en conseil avec les autres ministres.

— —

Le Grand-Vézir, Edhem pacha, a eu, samedi, une audience de S. M. le Sultan.

— —

Rustem pacha, ministre de la guerre du Bey de Tunisie, en mission à Constantinople, partira, mercredi prochain, pour retourner à Tunis.

— —

S. M. le Sultan vient de conférer le *Médjidié* de 1^re^ classe à l'amiral Drummond, ex-commandant de l'escadre anglaise de la Méditerranée.

— —

L'envoyé extraordinaire de l'Emir de Kaschghar est attendu aujourd'hui, à Constantinople, par le courrier de Smyrne.

— —

Le *Bassiret* croit savoir que les délégués monténégrins, à la suite de nouvelles instructions, auraient abandonné la demande relative à la cession du port de Spizza.

— —

Le *Daily Telegraph* confirme en ces termes la nouvelle du prochain renvoi à Constantinople de sir Henry Elliot comme ambassadeur d'Angleterre :

« Nous sommes heureux d'annoncer que sir Henri Elliot s'embarquera prochainement pour Constantinople et reprendra ses fonctions actives d'ambassadeur auprès de la Sublime Porte. Jusqu'à ce moment il avait été absent par congé, et il était revenu en Angleterre en partie parce qu'il n'était pas en bonne santé et en partie pour faire rapport sur la situation des affaires en Orient. Bien que sa santé ne soit pas encore entièrement rétablie, il est prêt à continuer la tâche ardue de représenter l'Angleterre à Stamboul ; et comme il a une connaissance complète de la politique orientale, et a fait preuve d'un dévouement complet aux intérêts britanniques, nous somme convaincus que le pays accueillera avec plaisir la nouvelle que le gouvernement lui a donné l'ordre de retourner à Constantinople. »

— —

S. Exc. Moukhtar pacha, commandant en chef de l'armée d'Anatolie, partira ces jours-ci pour Erzeroum, accompagné de son état-major.

— —

Le *Médjidié* de 4^me^ classe vient d'être d'être accordé à Bahri bey, commandant des corps de garde de la capitale.

— —

La liste des candidats à la première vice-présidence et à la seconde vice-présidence de la Chambre des députés a été soumise à S. M. le Sultan qui, conformément à l'art. 77 de la Constitution, aura à choisir les deux vice-présidents.

Le député Hassan Fehmi effendi a été élu premier secrétaire et les députés Hadji Ahmed effendi, de Smyrne, Samih bey, de Scutari d'Albanie et Mihalaki effendi, de Serrès, ont été élus questeurs de la Chambre.

Le secrétaire et les questeurs ont déjà commencé à exercer leurs fonctions.

— —

Le *Bassiret* annonce que le gouvernement impérial a décidé, vu les circonstances, de mettre aussi en circulation la réserve de la somme de 10,000.000 de livres turques en caïmés dont l'émission avait été précédemment décrétée en vertu d'un iradé impérial.

La somme émise jusqu'à présent est de 5,500,000 livres turques. Le complément qui sera mis en circulation sera donc de 4,500,000 livres turques.

L'émission aura lieu d'après les prescriptions du décret qui a été déjà publié. A cet effet, le ministère des finances a pris ses dispositions pour pouvoir, conformément au règlement, retirer de a circulation la somme de 500,000 livres caïmé, à partir du 1^er^ juin prochain.

« On sait que le gouvernement a désigné, comme capital d'amortissement, sauf l'approbation du Parlement, le produit des dîmes des sandjaks d'Aïdin, de Smyrne et de Magnésie et l'impôt des moutons des vilayets d'Aïdin et de Konieh.

Ces revenus ont donné pendant l'année dernière la somme de 558,000 L. T.

Le ministère des finances a invité les autorités de ces provinces à commencer, en exécution du décret impérial, le versement de ces impôts aux succursales de la Banque impériale ottomane. En même temps, le gouvernement impérial s'occupe de l'institution de la commission de surveillance qui sera composée d'un président, nommé par le gouvernement impérial, de banquiers et capitalistes étrangers et ottomans.

— —

Il y aura ce soir illumination générale des mosquées à l'occasion de la fête de l'anniversaire de la naissance du Prophète (Mevlud).

Suivant l'usage, S. M. le Sultan se rendra demain dans l'une des mosquées de la capitale pour y entendre la lecture de la biographie du Prophète.

— —

D'après un télégramme de Vienne, publié par la *Nation*, organe parisien, le comte Andrassy, pressenti par l'ambassadeur ottoman au sujet de la dernière clause coercitive du programme russe a fait la declaration suivante :

« Dans le cas où la guerre viendrait à éclater, l'Autriche ne prendrait point part aux hostilités, mais donnerait à entendre à la Russie qu'elle ne favoriserait, en aucune façon, ni une augmentation territoriale de l'empire russe, ni la fondation d'un Etat indépendant dans la Bulgarie, ni l'autonomie de la Serbie ni du Monténégro. »

— —

M. Simon Deutsch dont nous avons annoncé la mort, samedi dernier, se trouvant sans famille en pays étranger, ses amis d'ici, sur l'initiative de M. Franz Grünzweig, se sont constitués en comité pour lui rendre les derniers devoirs.

Nous croyons bien faire de rappeler à cette occasion en peu de mots la vie active de cet homme de bien, dont toute l'existence a été consacrée à la noble cause de la liberté. Il a combattu pour elle en 1848 à Vienne. Réfugié à Paris, il y trouva un champ plus vaste pour son activité. Dans toute occasion où il s'agissait de combattre pour la liberté, Simon Deutsch était un des premiers à faire le sacrifice de sa personne et de sa fortune. En 1871, il exposa sa vie sur les remparts de Paris pour implorer la clémence des Versaillais au nom de l'humanité.

Sur la tombe de ce regretté ami de l'humanité, M. Grünzweig a prononcé un discours en allemand qui a profondément ému les assistants. Tous les malheureux perdent en M. Deutsch un soutien, car la charité était le but de sa vie privée, comme combattre pour la liberté était le but de sa vie publique.

— —

Nous lisons dans le *Vakit* :

« La commission qui, composée de Namik pacha et de quelques autres dignitaires, était chargée d'examiner et de vérifier les dettes du palais pendant les règnes de feu le Sultan Abd-ul-Aziz et de l'ex-Sultan Mourad, vient de terminer ses travaux et de remettre son rapport.

» D'après nos informations puisées à bonne source, les dettes de feu le Sultan Abd-ul Aziz, sans compter les sommes dues pour la construction d'édifices publics et de la mosquée de Béchiktach qui devait porter son nom, s'élèvent à 200,000 livres turques.

» Les dettes contractées par l'ex-Sultan Mourad, avant son avénement au trône et durant son règne, se chiffrent par 800,000 livres turques. Sur ce chiffre, 500,000 livres sont dues au banquier Keutchéoglou, le reste à d'autres personnes et aux serviteurs du palais pour leurs appointements arriérés.

» Afin de régler certaines autres dettes, le palais a contracté un emprunt, à échéance fixe, envers S. Exc. Christaki effendi Zographo, avec hypothèque des pierreries et diamants de la Couronne et des bijoux achetés par feu le Sultan Abd-ul Aziz. Parmi ces pierreries, se trouvaient aussi celles qui appartenaient personnellement aux dames de la maison du défunt Sultan. Ces dames se proposeraient de réclamer, par voie judiciaire, la restitution de leur bien.

» Nous nous empresserons de publier *in extenso* le rapport de la commission aussitôt que nous en aurons obtenu une copie. »

— —

Plusieurs détenus pour dettes ont été relaxés sous caution, à l'occasion de la fête religieuse du *Mevlud* (anniversaire de la naissance du Prophète) qui sera célébrée demain.

— —

Le *Sabah* dit que les personnes envoyées par le gouvernement anglais en mission en Serbie et au Monténégro sont arrivées à Constantinople.

Samedi, ajoute le *Sabah*, ces personnes ont été présentées au Grand Vézir par le premier drogman d'Angleterre.

(*Courrier d'Orient*)

— —

On lit dans la *Vérité* :

« Nous apprenons que LL. EExc. le ministre de la guerre, le Serdar-Ekrem et Ahmet Moukhtar pacha, maréchal commandant le 4^me^ corps d'armée, sont restés avant-hier soir au Seraskérat jusque vers les 6 heures de nuit, occupés à correspondre télégraphiquement avec S. Exc. Dervich pacha, commandant le corps d'armée de Scutari d'Albanie. »

— —

Le bruit court dit le même journal que des troupes monténégrines auraient assailli à l'improviste le corps d'armée de Scutari, mais comme, jusqu'à présent, rien n'est venu confirmer cette nouvelle, nous ne pouvons que faire toutes nos réserves en la mentionnant.

— —

Nous extrayons ce qui suit du *Hadikat-el-Akhbar*, de Beyrouth :

On fait courir en ville les bruits les plus absurdes au sujet de prétendus désordres qui auraient éclaté dans la partie sud du Liban. Ces bruits sont dénués de toute espèce de fondement. Le Liban continue à jouir de la tranquillité la plus parfaite, et nous sommes autorisé à dire qu'il ne s'est produit aucun fait qui soit de nature à justifier ces rumeurs. Les bruits que l'on répand ne peuvent être que l'œuvre de quelques intrigants mal intentionnés, qui cherchent précisément dans un intérêt et pour un but personnel, à faire naître l'agitation et les troubles qu'ils affectent de redouter.

— —

On lit dans la *Réforme* de Smyrne :

« Les ordres donnés par S. Exc. Sabri pacha pour l'extirpation du brigandage continuent à produire des résultats satisfaisants.

» Ainsi, dimanche matin, nous avons vu à la gare de Basmahané quatorze brigands que la police de Magnésie avait dirigés vers le chef-lieu du vilayet. La plupart d'entre eux étaient des chrétiens et avaient les menottes aux poignets. L'un d'eux portait le costume européen et faisait le plus triste effet sur le public. »

— —

D'après l'*Impartial* de Smyrne, du 21 mars, la population de cette ville se trouvait depuis plus de huit jours privée de communications télégraphiques avec la capitale.

— —

M. le comte de Casa Sarria, nommé au poste de consul d'Espagne à Beyrouth, est arrivé dans cette ville au commencement du mois de mars. M. le comte de Casa Sarria connait bien la Syrie, ayant passé 8 ans comme consul à Jérusalem.

---

Les dépêches suivantes ont été reçues dans notre ville :

Berlin, 22 mars.

Le grand duc Nicolas, fils du commandant en chef de l'armée russe du Sud, est arrivé et a présenté à l'empereur Guillaume les félicitations de la cour de Russie. La fête de l'empereur a été très brillante.

Paris, 23 mars.

Le général Ignatieff est parti pour Vienne.

Rome, 23 mars.

Le Pape a reçu avis officiel du mariage du roi Alphonse d'Espagne avec la fille du duc de Montpensier.

Bucharest, 23 mars.

La commission de la Chambre des députés chargée de l'enquête relative aux poursuites contre les anciens ministres a présenté son rapport. La commission maintient l'accusation contre MM. Catargiu, Lahovari, Floresco, Majoresco et Mavrogheni ; retire l'accusation contre MM. Carp et Cretzulesco ; enfin laisse à l'appréciation de la Chambre la décision à prendre au sujet de MM. Cantacuzène, Boeresco et Théodore Rosetti.

Un message du prince prolonge la session jusqu'au 20 avril.

St-Pétersbourg, 24 mars.

Les journaux russes blâment le langage de la presse anglaise. Ils constatent que le gouvernement anglais, dès le commencement, ne laisse à la Russie que le choix entre l'injure ou la guerre.

L'*Agence russe* dit que le cabinet russe a poursuivi ses intentions pacifiques à l'excès et les maintient encore aujourd hui ; si néanmoins la guerre éclatait, la responsabilité en retomberait uniquement sur l'Angleterre.

Paris, 24 mars.

Les Chambres se sont ajournées au 1^er^ mai.

Rome, 24 mars.

Midhat pacha est arrivé à Rome. Il a assisté aujourd'hui à la séance de la Chambre des députés. — On assure qu'il ira à Nice.

Londres, 24 mars, matin.

A la Chambre des Communes, M. Fawcet développe une motion hostile à la Turquie, dit que toutes les promesses de réformes sont vaines sans garanties et blâme le cabinet anglais.

Sir Stafford Northcote déclare que le gouvernement n'a pas l'intention d abandonner les chrétiens. La politique de principes du gouvernement, dit-il, n'a pas changée ; le gouvernement veut maintenir la paix européenne et défendre l'honneur et les intérêts de l'Angleterre. Le meilleur moyen pour cela, ajoute sir Stafford Northcote, est d'améliorer l'administration turque ; « si la Turquie refuse d'écouter nos représentations, nous l'abandonnerons à sa propre responsabilité. »

Finalement, la discussion a été ajournée

## PARLEMENT.

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

**Présidence d'AHMED VÉFIK effendi**

*Séance secrète du 24 mars.*

La séance est ouverte à 6 heures à la turque.

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance précédente qui a eu lieu à huis-clos, et dans laquelle on s'était occupé de la question des vacances de la Chambre.

La Chambre aura deux jours de vacances par semaine, le vendredi et le dimanche, Cette décision a été prise à la majorité des voix, malgré l'opinion du président qui voulait une seule vacance, par semaine, le vendredi.

Après la lecture du procès-verbal, le président a constaté neuf absences. Trois députés, dit-il, sont occupés dans les sections ; trois autres ont été empêchés par une indisposition et trois autres ont demandé la permission de s'absenter.

*Vassilaki bey Sarakiotti, député de Constantinople.* En cas d'indisposition ou d'occupations, les députés doivent-ils toujours demander un congé ?

*Le président.* — Cette disposition est inscrite dans le règlement intérieur.

*Vassilaki bey.* — Mais nous n'avons pas encore voté l'article y relatif.

*Le président.* — Cet article pourra être maintenu dans sa rédaction première ou modifié. En attendant, je pense que la Chambre doit s'y conformer.

L'opinion du président est soutenue par la pluralité des voix.

*Le président.* — Maintenant procédons à la lecture du reste des articles de notre règlement intérieur. Que MM. les députés prennent des notes et qu'ils préparent leurs discours pour la prochaine séance publique.

*Un membre.* — Le procès-verbal dont nous avons entendu la lecture est celui de la séance secrète de notre réunion précédente. Le procès-verbal de la séance publique ne sera-t-il pas lu ?

*Le président.* — Pardon, il sera lu ensuite.

Le secrétaire reprend la lecture du règlement au titre VI comprenant un seul article, l'art. 32.

Ce titre se rapporte à la responsabilité des ministres. Un ou plusieurs députés ont la faculté de porter plainte contre un ministre. Ils soumettent par écrit leur plainte, et la Chambre, après délibération, désigne la section qui examinera la dite plainte.

*Un membre.* — L'accusation sera-t-elle examinée par l'une des sections ou bien par une commission ?

*Le président.* — Par l'une des sections.

*Un membre.* — Est-ce que les attributions de chacune des sections sont fixées ?

*Le président.* — Non. Mais la Chambre désignera la section à laquelle la plainte sera référée et ensuite elle sera examinée successivement par toutes les autres sections.

On passe à la lecture du titre VII traitant du mode qui sera suivi dans la délibération des projets de loi.

Les articles 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41 et 42 ne soulèvent aucune objection. Une seule modification est introduite : le mot *président* est remplacé par celui de *présidence* (Makami-Riyasset).

L'article 43 dit que les projets de loi concernant le budget général, les crédits spéciaux et les travaux d'utilité ne seront assujettis ni à une seconde ni à une troisième lecture.

Un des députés s'est inscrit pour parler dans la prochaine réunion contre cet article.

L'art. 44 a trait aux pétitions soumises par la population à la Chambre.

Le député de la Palestine, Youssouf Zia effendi, a demandé la parole pour la prochaine séance contre la teneur de cet article.

La lecture du règlement continue. Les art. 45, 46, et 47 traitent de la suite qui sera donnée aux pétitions.

Plusieurs députés ayant présenté des objections sur ce chef, le président a invité ceux des députés qui désirent parler contre la teneur de ces articles à ajourner leurs discours à la prochaine séance et à s'inscrire dès à présent.

Vassilaki bey Sarakiotti, député de Constantinople, et Manouk Caradja effendi, député d'Alep, s'inscrivent pour la prochaine séance.

Le député de Konieh Siméonaki effendi, et Rakim bey, député d'Aïdin, s'inscrivent aussi pour parler contre la teneur des articles 49 et 50, qui prescrivent qu'un délai de dix jours sera accordé au ministre pour informer la Chambre de la suite qui aura été donnée à une pétition transmise par la Chambre.

Le titre IX, composé de six articles, les N^os^ 51, 52, 53, 55 et 56, qui traitent de la déclaration d'urgence sur une affaire, n'a soulevé aucune objection.

Le titre X concerne le mode de suffrage. Nicolaki effendi, député de Syrie, s'inscrit contre les art. 58 et 59.

Le président donne quelques explications sur l'art. 61 concernant le vote par appel nominal qui prescrit que les noms des votants contre ou pour seront publiés dans le journal officiel. A la suite de ces explications il a été décidé que, dès la prochaine séance, on confectionnera des bulletins de vote sur papier rouge et blanc, portant le nom de chacun des députés.

Le titre XI a rapport aux délibérations en général de la Chambre. A la lecture de l'art. 78, Sebouh effendi, député de Constantinople, s'est inscrit pour la prochaine séance.

L'art. 84 dit qu'en cas de bruit et de tapage, le président suspend la séance pour une heure. Si, à la reprise des débats, la séance continue à être orageuse, le président lève la séance pour ce jour.

*Le président.* — *Incha-Allah* (s'il plaît à Dieu), ce cas ne se produira pas dans la Chambre.

*Tous les députés.* — *Incha-Allah ! Incha-Allah !*

Sur la question d'afficher l'ordre du jour et de le publier dans le journal officiel, le président dit qu'à son avis c'est là une question qui ne devrait être soulevée qu'après plusieurs années de fonctionnement du parlement. Toutefois, il propose de déférer la question à l'une des sections.

La Chambre accepte cette proposition à l'unanimité des voix.

Le président propose ensuite de borner pour cette séance la lecture du règlement jusqu'à l'art. 88, faisant observer que, si pour la lecture seulement, la Chambre a mis trois quarts d'heure, il faudra un temps bien plus long pour discuter les articles lus dans la prochaine séance.

Le secrétaire donne ensuite lecture du procès-verbal de la séance publique précédente

Le député de Smyrne, Yéni-Chéhirli-Zadé Ahmed effendi, fait observer que le chapitre relatif aux interpellations et aux répliques aux ministres n'a pas été adopté définitivement dans la séance précédente. Pourtant, a-t-il ajouté, le procès-verbal en fait mention d'une manière qui fait supposer que la Chambre a adopté ce chapitre. Plusieurs autres membres ayant exprimé la même opinion, la discussion et la modification de la teneur des articles relatifs ont été ajournés.

La séance est levée à 7 heures un quart.

(D'après le *Journal Officiel.*)

## BOURSE.

### COURS DES FONDS.

GALATA, le 26 mars. 1877.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Dette Générale 5 0,0 | Ouv. du p. Cp. det. P. | 13 14 | — |
| | Hausse | » 13 15 | — |
| | Baisse | » 13 05 | — |
| | Clôt. du mid. | » — — | — |
| | Clôt. du soir | » 13 07 | — |
| | Après Bourse. | » — — | — |
| Actions S Gén | coup. dét. | L S. 3 05 | — |
| » de la Société de change et de valeurs. | coup dét. | » 2 05 | — |
| » de la Banque de Const. | » | » 3 10 | — |
| » du Crédit Austro-Turque | | » — — | — |
| » du Crédit Général | | L.T. 3 — | — |
| Tramway | | » 1 55 | — |
| Société Commerciale Ottomane | | » — — | — |
| Laurium. coup. détaché | | Fr. 70 — | — |
| Crédit Hellénique (escompte) | | » 114 — | — |
| Obligations des Chemins de fer | | » 34 1/2 | — |
| Emprunt | 1863 ... c. détaché. | » 69 — | — |
| | 1865 | » 70 — | — |
| | 1869 ... » | » 63 — | — |
| | 1872 | » 21 1/4 | — |
| | 1873 | » 61 — | — |

### COURS DES MONNAIES

*(Contre Livre Turque à 100 Piastres.)*

| | | |
|---|---|---|
| Livre anglaise | P. | 109 35 |
| Pièce de 20 francs | » | 87 25 |
| Impérial russe | » | 89 15 |
| Ducat (Cremitz) | » | 51 18 |
| Medjidié blanc—(différence) | » | 104 30 |
| Bechlik (différence) | » | 113 20 |
| Métalique... (id) | » | 115 — |
| En papier monnaie... (id.) | » | 160 10 |
| Cuivre | » | 169 — |

*Directeur-Gérant* N. BORDEANO.

---

## ANNONCES

### CRÉDIT GÉNÉRAL OTTOMAN.

*Assemblée Générale du 25 avril 1877.*

Conformément à l'article 23 des Statuts, MM. les Actionnaires du Crédit Général Ottoman sont prévenus que l'Assemblée Générale ordinaire aura lieu le 25 avril 1877 à 1 heure de l'après-midi dans le local de la Société, rue Voïvoda à Galata, à l'effet de recevoir et d'approuver, s'il y a lieu, les comptes de l'exercice clos le 31 octobre dernier.

Ont droit d'assister à l'Assemblée du 25 avril tous les Actionnaires propriétaires de 10 Actions au moins qui auront déposé à cet effet leurs titres, le 4 avril au plus tard,

à Constantinople, au siége social,

à Paris, à la Société Générale pour favoriser......., etc.,

à Londres, chez Mess. B. Tubini et C^o^.

Tout Actionnaire ayant droit de faire partie de l'Assemblée Générale peut s'y faire représenter par un mandataire, également membre de l'Assemblée, qui devra déposer ses pouvoirs réguliers au siége social le 15 avril au plus tard.

Il sera remis à chaque déposant un récépissé qui lui servira de carte personnelle d'admission.

Chaque Actionnaire a autant de voix qu'il possède ou représente de fois 10 Actions.

Constantinople, le 24 mars 1877.

*Crédit Général Ottoman.*

### POSTE R. HELLÉNIQUE A CONSTANTINOPLE.

Il est porté à la connaissance du public que, par suite de la modification faite à l'itinéraire des paquepots des Messageries Maritimes, à partir du 16/28 courant les lettres et journaux à destination de la Grèce sont acceptés dans ce bureau jusqu'à 5 h. de l'après-midi.

### MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Jeudi 17 mars (v. s.) aura lieu l'adjudication définitive de 6,000 pièces de vachettes indigènes déjà soumissionnées à 30 piastres la pièce et de 10,000 ocques de cuir, également soumissionné à 23 piastres l'ocque.

Le montant de ces articles sera payé à la présentation du reçu, par le trésor du nizamié au comptant et en medjidiés d'argent à raison de 20 piastres, ou en *Caïmé* avec l'agio du jour.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour sus-indiqué.

Séraskérat, le 26 mars 1877.

### MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Jeudi 17 mars (v. s.) aura lieu l'adjudication définitive de 700,000 pics de cordonnet de laine, déjà soumissionné à 11 paras le pic.

Le paiement de cet article sera effectué, à la présentation du reçu, en papier-monnaie au prix du trésor.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se présenter au Dari Choura le jour sus-indiqué à 7 heures à la turque

Séraskérat, le 26 mars 1877.

### MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Mercredi 16 mars (v. s.) aura lieu l'adjudication définitive de 2,000 pièces de peaux de chèvre déjà soumissionnées à 13 piastres la pièce.

Le montant de cet article sera payé en deux termes de 31 jours à partir de la date du reçu et en medjidiés d'argent au prix de 20 piastres ou en *Caïmé* avec l'agio du jour.

Les personnes qui voudraient prendre part à cette adjudication sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour sus-indiqué.

Séraskérat, le 26 mars 1877.

### AVIS.

Un maître d'hôtel ou valet de chambre français pouvan. fournir les meilleures références demande à se placer dans une famille.

S'adresser au bureau du journal.

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

AVIS.

L'administration met en adjudication la fourniture de 1000 rames papier Cylindre Batal nécessaire pour la direction du timbre.

L'adjudication commencera le samedi 12 mars et sera close le mardi 22 mars (v.s.)

Les personnes qui voudraient y concourir sont priées de s'adresser au conseil de la susdite administration.

Cons/ple, le 10/22 mars 1877.

### CONSULAT DE FRANCE.

A CONSTANTINOPLE.

*Extrait de jugement*

D'un jugement rendu par défaut, le seize mars 1877, par le tribunal consulaire de France à Constantinople, dûment signifié, il résulte qu'un conseil judiciaire a été donné au sieur Liber Jean Lorando, sans profession, demeurant à Constantinople, en la personne du sieur Jean Lorando, son père, banquier, demeurant également à Constantinople.

Pour extrait certifié sincère et véritable par moi, Anatole Bardaut, avocat, mandataire du sieur Jean Lorando.

A Cons/ple, le 23 mars 1877.

(Signé) : A BARDAUT.

Pour copie certifiée conforme.

Cons/ple, le 23 mars 1877.

*Le Chancelier,*
FRANCO.

### POSTE FRANÇAISE.

Le public est informé qu'à partir de mercredi 28 mars, le départ pour Marseille des paquebots des Messageries Maritimes aura lieu à 6 heures du soir.

La dernière levée de la boîte aux lettres sera faite au bureau de la poste à 5 heures.

### VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES.

**AVIS.**

Mercredi prochain 16/28 mars à 10 heures du matin à Haviar Han de Galata il sera vendu aux enchères publiques en présence de M. E. Spiliotopoulo, directeur de l'Assurance maritime *Eptalophos*, le chargement du brick russe *Ayos Yerassimo* cap. P. Licardopoulo, provenant de Poti et naufragé à Cavak.

Ce chargement consiste en 7,572 pièces bois de noyer pour crosses de fusils et pistolets et se trouvent déposées à Stenia dans le dépôt du moulin de farine, ou on peut les voir tous les jours.

Pour plus amples renseignements, s'adresser au soussigné.

*Commissaire-Priseur.*
E. DE CASTRO.

### AVIS.

**M^e^ BROUSOZ**, accoucheuse de 1^er^ classe de la faculté de médecine de Paris à l'honneur d'informer les dames de Constantinople qu'elle vient de s'établir à Péra 15 rue Timoni.

M^e^ BROUSOZ, traite également toutes les maladies des femmes et des enfants.

**LEÇONS** de langue italienne, de langue française, de calligraphie et de comptabilité commerciale administrative (avec tenue des livres) à des prix très modérés.

Deux fois par semaine fr. 10 par mois; trois fois fr. 15.

S'adresser au bureau du journal.

### EN VENTE

Dans les bureaux du journal et au n° 238 de la Grand'Rue de Péra.

**MIFTAH-UL-TABBAHIN**

*La clef des cuisiniers.*

### THÉATRE D'ODESSA.

Le théâtre dernièrement construit à Odessa est à *louer*. Il peut contenir plus de 1000 personnes et est richement décoré.

Les personnes qui seraient disposées à le prendre sont priées de s'adresser à M^r^ GRÉGOIRE ABRAMOFF, maison Mouchri, place Catherine à ODESSA.

Ayuntamiento de Madrid

# ITINÉRAIRES DES BATEAUX DU CHIRKET-I-HAIRIÉ

*A partir du Mardi, 1/13 Mars 1877, jusqu'au 31 Mars (v.s.)*

**Saison d'Hiver.**

SERVICE JOURNALIER.

## DESCENTE.

### Côte d'Europe.

*(Avec communication à la côte d'Asie.)*

12 45 De Yenimahallé, Mézarbournou, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Sténia, Boyadjikeuy, R.Hissar, Bébek. (Coincidant avec le bateau qui part à 2h. de Bébek). à partir du 16/28 Mars, partira à 12 1/2. — 20

2 — De R. et A. Kavak, Mézarbournou, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeui, Emirghian, R.-Hissar, Bébek. (au 16/28 Mars partira à 1 3/4.) — 25

3 30 De Yénimahallé, Mézarbournou, Buyukdéré, Thérapia, Yénikeuy, Stenia, Emirgh., Boyadjik., R.-Hissar, Bébek, Arnaoutk, Couroutchesmé, Ortakeui, Béchiktach. — 32

4 45 De Mézarbournou, Buyukdéré. Thérapia. Yénikeuy, Stenia. Boyadji keui, R.-Hissar, Arnaoutkeuy, Beylerbey, Ortakeuy, Béchiktach — 4

6 30 De Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia, Yéniq., Beicos, P.-Bagtché, Canlidja, Boyadjikeuy, R. Hissar, A.His., Candilli, Arnaout., Beylerbey, Ortakeui, Couscoundj. Béchiktach, Scutari. — 1

8 — De A. et R. Cavak, Yénimahallé, Buyukdéré, Thérapia; Béicos, Yénikeui, Boyadjikeui, R.-Hissar, Bébek, Arnaoutk. Couroutch. Ortakeui, Béchik. — 20

10 — De M.-Bourn., Buyukdéré, Thérapia, Yénik, Emirghian, R.Hissar, Arnaout., Ortak., Bechikt. — 23

### Ligne d'Arnaoutkeui.

1 — D'Arnaoutkeui, Couroutch, Ortakeui, Béchikt. (au 16/28 Mars part. à 12 3/4) — 23

1 30 D'Arnaoutkeuy, Couroutchesmé, Ortakeuy, Béchiktach, Cabatach. — 4

2 — De Bébek, Arnaoutkeui, Couroutchesmé, Ortak. Béchikt. — 2

2 45 D'Arnaoutkeui, Couroutchesmé, Ortakeui, Béchiktach. — 23

3 30 D'Arnaoutkeui, Couroutchesmé, Ortakeuy, Bechicht. Cabatach. — 21

5 — D'Arnaoutk., Couroutch., Ortakeuy, Couscoundjouk, Béchict., Cabatach. — 25

7 45 De Bébeq. Vanikeui, Arnaoutqeui, Tchenghelk., Beylerbey, Ortakeui, Bechiktach et Scutari. — 2

11 — D'Arnaoukeui directement au Pont. — 2

### Côte d'Asie.

1 — Béicos, Pacha-Baghtché, Canlidja, A.-Hissar, Candilli, Vanik., Tchenghelkeui, Béilerb., Couscoundj. (au 16/28 Mars partira à 12 3/4.) — 21

1 — De Vanikeui, Tchenghelk. Beylerbey, Cousc. Cabatach. (au 16/28 Mars partira à 12 3/4.) — 1

3 45 De Buyukdéré, Beicos, Pachabagtché, Canlidja, A-.Hissar, Candilli, Vanik., Tchenghelkeui, Beylerb., Cousc. — 19

3 30 De Vanikeuy, Tcheng., Beylerbey, Couscoundj., (exc. les Vendredis.) — 2

10 20 De Vanikeuy, Tchenghelk, Beylerbey, Couscoundjouk. — 25

## MONTÉE.

### Côte d'Europe.

*(Avec communication à la côte d'Asie.)*

2 15 Pour Cabatach, Scutari, Béchiktach, Couscoundjouq, Ortakeui, Beylerbey, Tchengh., Arnaoutk., Candilli, A. et R. Hissar, Boyadjkeui, Canlidja, Pachahagtché, Béicos, Yéniqeui, Thérapia, Buyukdéré, Yénim. — 1

3 — Béchiktach, Ortakeuy, Arnaoutkeuy, Bébek, R. Hissar, Emirghian, Yénikeuy, Thérapia, Bouyoukdéré, Mézarbournou. — 4

5 — Pour Béchikt., Ortakeui, Arnaoutkeui, Bébeq, R. Hissar, Emirghian, Yénikeui, Béicos, Thérapia, Buyukdéré, Mézarbour, Yénimah., R. et A. Cavac. — 2

6 30 Pour Scutari, Béchiktach, Couscoundjouq, Ortakeui, Beylerbey, Tchenghelkeui, Arnaoutkeui, Bebec. — 2

8 15 Pour Béchiktach, Ortakeui, Arnaoutkeui, R. Hissar, Emirghian, Yénikeui, Thérapia, Buyukd., Mézarb. — 25

10 — Pour Bebek R.-Hissar, Emirghian, Stenia, Yénikeuy, Thérapia Buyukdéré, Mézarb., R. et A. Kavak. — 32

10 45 Pour Béchiktach, Ortakeui, Arnaoutk., Bébeq, R.Hissar, Emirghian, Sténia, Yénikeui, Thérapia, Buyukdéré, Mézarb., Yénimahalé. — 20

11 15 Pour Bébek, R. Hissar, Boyadjikeuy, Yénikeui, Thérapia, Buyukd., Mézarbournou, Yénimahallé. — 25

### Ligne d'Arnaoutkeui.

2 — Pour Béchict., Couroutch. Arnaoutk., — 21

3 — Pour Arnaoutkeui directement. — 21

9 30 Pour Béchiktach, Ortakeui. Beylerbey, Arnaoutkeuy, Vanikeuy. — 25

10 10 Pour Cabatach, Bechiktach, Ortakeuy, Couroutchmé, Arnaoutkeuy. — 2

11 10 Pour Cabatach, Béchiktach, Ortakeuy, Couroutch. Arnaoutk. — 1

11 40 Pour Béchiktach, Ortakeui, Couroutchechmé, Arnaoutkeui. — 23

12 — Pour Bechiktach, Ortakeuy, Couroutchesmé, Arnaoutkeuy. — 4

### Côte d'Asie.

3 — Directement pour Vanikeui. (exc. les Vendredis.) — 2

4 — Pour Bechitach, Couscoundj. Beylerbey, Tchenghelq., Arnaoutkeui. — 25

10 30 Pour Couscoundj. Beylerbei, Tchenghelkeui, Vaniquei, Candilli, A.-Hissir, Canlidja, Pacha-Baghtché, Beicos, Buyucdéré. — 19

11 15 Pour Couscoundj., Beylerbey, Tchengh., Vanikeui, A. Hissar, Canlidja, Pacha-Bagtché, Béicos. — 21

11 40 Pour Cabatach, Couscoundjouq, Beylerbey, Tchengh., Vanik., Bébek à l'échelle du jardin. — 2

### Ligne de Scutari.

| DE SCUTARI AU PONT H. M. | H. M. | DU PONT A SCUTARI. H. M. | H. M. |
|---|---|---|---|
| 1 — | 8 15 | 1 15 | 8 30 |
| 1 30 | 8 45 t.Béch | 1 40 | 9 5 |
| 2 — | 9 20 | 2 15 | 9 35 |
| 2 30 | 9 50 | 2 45 | 10 — |
| 3 — | 10 5 | 3 10 | 10 25 |
| 3 30 | 10 30 | 3 45 | 10 45 |
| 4 — | 10 50 | 4 15 | 11 10 |
| 4 30 | 11 15 | 4 45 | 11 35 |
| 5 — | 11 35 | 5 15 t.Béch. | 11 45 |
| 5 35 | 12 — | 6 5 | 12 5 |
| 6 15 | — — | 6 45 | — — |
| 7 — | — — | 8 — | — — |

*Service des Dimanches.*

| DE SCUTARI AU PONT H. M. | H. M. | DU PONT A SCUTARI. H. M. | H. M. |
|---|---|---|---|
| 1 15 | 8 15 | 1 15 | 8 15 |
| 1 45 | 8 50 t. Béch | 1 45 | 9 — |
| 2 15 | 9 25 | 2 15 | 9 30 |
| 3 — | 10 — | 3 — | 10 — |
| 3 40 | 10 30 | 3 40 | 10 35 |
| 4 15 | 11 — | 4 15 | 11 5 |
| 5 — | 11 30 | 5 — | 11 35 |
| 5 35 | 12 — | 5 30 t.Bech. | 12 5 |
| 6 15 | — — | 6 15 | — — |
| 7 | — — | 7 — | — — |

### Ligne de Harem-Iskélessi.

Les bateaux de la ligne de Harem-Iskéless feront les voyages suivants (exc. les vendredis)

4 — De Harem-Iskélessi, Saladjaq. — 22

11 15 De Harem-Iskélessi, Saladjaq. — 4

3 40 Du Pont pour Har.-Iskélessi et Saladj. — 22

11 — Du Pont pour Har.-Iskélessi et Saladj. (les dimanches à 10 3/4.) — 4

Service particulier du transport, par bateau à vapeur des voitures, des chevaux et autres quadrupèdes entre Stamboul (Sirkedji-Iskélessi), Scutari et Cabatach, (à partir du 1/13 mars.)

*Départs de Scutari pour Sirkédji-Iskélessi.*

4 45 touchant à Cabatach.
10 15 do.
11 25 De Scutari à Cabatach.

*Départs de Sirkedji-Iskélessi pour Scutari*

5 30 touchant à Cabatach.
11 — Directement.
11 40 De Cabatach à Scutari.

Il est rigoureusement défendu aux Memours du pont et des échelles de prendre de l'argent des passagers qui ne sont pas munis de billets. Les Memours qui contreviendraient à ce règlemen Isseraient responsables. En conséquence MM. les passagers sont priés de se munir de leurs billets pendant le trajet. Toute personne qui ne se serait pas conformée à cette invitation et voudrai prendre son billet au débarcadère, sera considérée comme passager de premier poste (Mevki) et paiera en conséquence.


76me LOTERIE DE BRUNSWIK-LUNEBOURG AVEC 41000 PRIMES SUR 79000 LOTS

SIX TIRAGES AURONT LIEU DANS LE MOIS DE

BUREAU DE CHANGE

H. KLARFELD & Cie

ACHAT et VENTE de toutes valeurs, soit du pays, soit de l'étranger, telles que:

**Actions, Obligations et espèces diverses.**

Emission de promesses pour tirages d'obligations à primes et vente de ces obligations *contre paiements echelonnés. Escompte des coupons.*

Toute transaction d'un bureau de change.

Lots et Promesses

DE L'EMPRUNT A PRIMES

AUTRICHIEN 1858.

*Tirage 1er Avril 1877. — 1re Prime fl. 200,000.*

LOTERIE ROYALE DE SAXE,

*se composant de 100,000 billets dont 50,000 gagnants avec prime de:*

Marks 500,000—300,000—200,000—150,000—100,000, etc.

Les tirages auront lieu en Janvier, Février, Mars, Avril et Mai 1877.

150,000—100,000—50,000—25,000—20,000—15,000, etc.,

Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, 1875, avec primes de Thalers

QUEEN

INSURANCE COMPANY,

CAPITAL Ls. 2,000,000.

ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE sur MAISONS, MEUBLES, MAGASINS, MARCHANDISES, etc., etc, des taux très-modérés.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à N° 9, KEUCHOGLOU KHAN, is-à-vis la douane de Galata.

G. VAN LENNEP
AGENT

SERVICIO POSTALE
DE LA COMPAGNIA ITALIANA
DI NAVIGAZIONE A VAPORE
**FLORIO**

ARRIVO IN COSTANTINOPOLI
Da Odessa..... ogni Lunedi
Da Marsiglia ecc..... » Domenica

PARTENZA DA COSTANTINOPOLI
Per Odessa..... ogni Lunedi sera a ore 3
Per la linea di Marsiglia » Martedi » » » 4

ITINERARIO.

Odessa, Costantinopoli, Dardanelli, Smirne a Salonicco (1) Pireo, Messina, Palermo, Napoli, Livorno, Genova e Marsiglia.

Tanto alla venuta quanto al ritorno, coincidenza e transbordo al Pireo di merci, passeggieri e posta coi vapori della Compagnia che fanno la linea di Trieste, Venezia, Brindisi et Corfù.

La compagnia s'incarica di qualunque spedizione di merci per ogni parte della Germania.

I viaggi da Odessa a Marsiglia e *vice-versâ* avranno luogo senza transbordo.

Per informazioni, etc. dirigersi all'Agenzia principale, sita à Moum-hané, Cité française N 63, precisamente nel locale che era occupato da Lloyd Austro-Ungarico, ovvero a quella succursale sita in Stamboul Baktché-Capou, Cheislam han. N° 3.

(1) Una settimana Smirne, altra Salonicco.


LA VELOUTINE

est une poudre de Riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau. Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

CH. FAY, INVENTEUR.

POMMADE SATIN

Pour conserver aux mains la souplesse, la douceur et les préserver des gerçures et autres accidents provoqués par le froid.

*2, rue de la Paix. — PARIS.*

FEUTRE POUR TOITURE

de Anderson et Son

Ce feutre, employé avec succès par les compagnies de chemins de fer, de mines de houille, et un grand nombre d'industriels, en France et en Angleterre, procure une toiture ininflammable par dessus, légère et de longue durée. Les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 à 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières.

Agence et dépositaires,
L. ET A. BERTIN FRÈRES.
Cité Française.

VÉRITABLE HUILE DE FOIE DE MORUE
DU Dr DE JONGH.
*Eviter les contrefaçons.*

Il est constaté que mon huile de foie de morue est contrefaite en Turquie et qu'il s'y débite des milliers de bouteilles portant un facsimile de mes étiquettes, et remplies des huiles les plus ordinaires.

Pour arrêter ces fraudes si préjudiciables aux malades, MM. les Droguistes et Pharmaciens sont prévenus que j'expédie la vraie huile du Dr de JONGH exclusivement pour la Turquie aux maisons suivantes: notamment à la Droguerie Centrale Maison Della-Sudda, rue Yéni-Djami, 16, 18, 20, Stamboul; chez MM. Vélitz et C. et Vincent Kassapian, toutes établies à Constantinople.

Dr DE JONGH.

AVIS.

**M. Jean Psaltis** informe le respectable public qu'il a dans son magasin un grand choix de meubles qu'il vend à des prix très modérés.

Les personnes qui voudraient bien visiter son magasin ne manqueront pas d'être satisfaites.

Bouyuk-Hendek Socak, N° 20 et 22, près la Tour de Galata.


# CHEMINS DE FER DE LA TURQUIE D'EUROPE

## SERVICE DES VOYAGEURS A PRIX TRÈS-RÉDUITS

*A partir du 15 Septembre 1876, jusqu'à nouvel avis.*

**Ligne de Constantinople — Andrinople.**

### TRAINS S'ÉLOIGNANT DE CONSTANTINOPLE

| DÉPART DE | Train voyageur | TRAINS DE BANLIEUE | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | N° | 2 | 52 | 4 | D | 18 | F | 6 | M | 8 | O | 12 accél. | Q | 14 | 6 | S |
| | HEURES DE DÉPART: | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | mat. | mat. | mat. | mat. | mat. | mat. | mat. | soir | soir | soir | soir | soir | soir | | |
| Constant (buff.) | 7 — | 8 11 | 8 47 | 9 27 | 10 16 | 10 53 | 1 35 | | 2 25 | 3 | 4 16 | 4 44 | 5 | 5 36 | | 6 18 |
| Koum-Kapou | 7 9 | 8 25 | 8 57 | 9 40 | 10 22 | 11 6 | 11 46 | | 2 34 | 3 12 | 4 28 | 4 52 | 5 12 | 5 47 | | 6 19 |
| Yéni-K (halt.) | . .. | 8 29 | 9 1 | 9 45 | 10 26 | 11 10 | 11 50 | | 2 38 | 3 16 | 4 32 | | 5 16 | 5 51 | | 6 23 |
| Psam. (halte) | . .. | 8 33 | 9 6 | 9 51 | 10 31 | 11 15 | 11 55 | | 2 42 | 3 21 | 4 37 | | 5 21 | 5 56 | | 6 28 |
| Arrivée | 7 16 | 8 35 | 9 8 | 9 54 | 10 33 | 11 17 | 11 57 | | 2 44 | 3 23 | 4 39 | 4 58 | 5 23 | 5 58 | | 6 30 |
| Yédi-koulé | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Départ | 7 26 | | 9 13 | | | | 12 1 | | | 3 25 | | 4 59 | | 6 3 | | |
| Zeitin.-Bournou (halt.) | 7 31 | | 9 19 | | | | 12 7 | | | 3 31 | | | | 6 9 | | |
| Makri-Keui | 7 38 | | 9 28 | | | | 12 16 | | | 3 39 | | 5 10 | | 6 18 | | |
| San-Stéph. | 7 49 | | 9 40 | | | | 12 28 | | | 3 50 | | 5 20 | | 6 30 | | |
| Arrivée | 7 57 | | 9 49 | | | | 12 37 | | | 3 59 | | 5 29 | | 6 40 | | |
| Tchekmédjé-Floria | mat. | mat. | mat. | mat. | mat. | mat. | soir. | | soir | soir | soir | soir | soir | soir | | soir |
| Départ | 8 | | | | | | | | | | | | | | | |
| Hadem-Keui | 9 6 | | | | | | | | | | | | | | | |
| Tchataldjé | 19 55 | | | | | | | | | | | | | | | |
| Kabakdjé | 10 28 | | | | | | | | | | | | | | | |
| Sinekli | 11 38 | | | | | | | | | | | | | | | |
| | soir. | | | | | | | | | | | | | | | |
| Tcherkes-keui | 12 39 | | | | | | | | | | | | | | | |
| Arrivée | 1 25 | | | | | | | | | | | | | | | |
| Tchorlou (buff) | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Départ | 1 55 | | | | | | | | | | | | | | | |
| Keupekli » | 2 47 | | | | | | | | | | | | | | | |
| Sidler tchiflik » | 3 26 | | | | | | | | | | | | | | | |
| Liulé-Bourgas » | 4 1 | | | | | | | | | | | | | | | |
| Baba-Eski » | 4 34 | | | | | | | | | | | | | | | |
| Pavlo-Keui » | 5 17 | | | | | | | | | | | | | | | |
| OuzounKeupru » | 5 59 | | | | | | | | | | | | | | | |
| Kuléli-Bourg(*) » | 6 34 | | | | | | | | | | | | | | | |
| Ourli » | 6 58 | | | | | | | | | | | | | | | |
| Andrin. (Hôtel » | 7 45 | | | | | | | | | | | | | | | |
| | soir. | | | | | | | | | | | | | | | |

### TRAINS S'ÉLOIGNANT D'ANDRINOPLE

| DÉPART DE | Train voyageur | TRAINS DE BANLIEUE | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | N° | Z | 3 | C | 5 accél. | 15 | E | 7 | 9 | L | 17 | N | P | 11 | R | 13 |
| | HEURES DE DÉPART: | | | | | | | | | | | | | | | |
| Andrinople | | | | | | | | | | | | | | | | mat. 7 20 |
| Ourli | | | | | | | | | | | | | | | | 8 10 |
| Kuléli-Bourgas | | | | | | | | | | | | | | | | 8 47 |
| Ouzoun Keupru | | | | | | | | | | | | | | | | 9 9 |
| Pavlo-Keui | | | | | | | | | | | | | | | | 9 51 |
| Baba-Eski | | | | | | | | | | | | | | | | 10 34 |
| Liulé-Bourgaz | | | | | | | | | | | | | | | | 11 07 |
| Sidler tchiflik | | | | | | | | | | | | | | | | 11 50 |
| | | | | | | | | | | | | | | | | soir. |
| Keupekli | | | | | | | | | | | | | | | | 12 21 |
| Tchorlu (buffet). Arrivée | | | | | | | | | | | | | | | | 1 10 |
| Départ | | | | | | | | | | | | | | | | 1 40 |
| Tcherkes-Keui » | | | | | | | | | | | | | | | | 2 39 |
| Sinekli » | | | | | | | | | | | | | | | | 3 33 |
| Kabakdjé » | | | | | | | | | | | | | | | | 4 30 |
| Tchataldjé » | | | | | | | | | | | | | | | | 5 10 |
| Hadem-keui » | | | | | | | | | | | | | | | | 6 2 |
| Arrivée | | | | | | | | | | | | | | | | 6 57 |
| Tchekmédjé-Floria » | | mat. | mat. | mat. | mat. | mat. | mat. | mat. | soir | soir | soir | soir | soir | soir | soir | soir |
| Départ | | | | 7 37 | 8 19 | | | 10 14 | 1 | | | | | 4 21 | | 7 7 |
| San-Stéphano » | | | | 7 48 | 8 29 | | | 10 25 | 1 11 | | | | | 4 32 | | 7 17 |
| Makri-keuy » | | | | 7 59 | 8 39 | | | 10 38 | 1 24 | | | | | 4 45 | | 7 28 |
| eitin-Bournou (halt) » | | | | 8 6 | | | | 10 45 | 1 31 | | | | | 4 52 | | 7 35 |
| Zedi-Koulé Arrivé | | | | 8 11 | 8 49 | | | 10 50 | 1 36 | | | | | 4 57 | | 7 40 |
| Départ | | 6 | 7 28 | 8 13 | 8 50 | 9 25 | 10 10 | 10 53 | 1 39 | 2 22 | 2 56 | 3 35 | 4 16 | 4 59 | 5 35 | 7 42 |
| Psam. (halte) » | | 6 4 | 7 32 | 8 17 | | 9 29 | 10 14 | 10 57 | 1 43 | 2 26 | 3 | 3 40 | 4 20 | 5 2 | 5 38 | |
| Yéni-kap. (hal) » | | 6 8 | 7 36 | 8 21 | | 9 33 | 10 18 | 11 1 | 1 47 | 2 30 | 3 4 | 3 45 | 4 24 | 5 6 | 5 42 | |
| Koum-kapou » | | 6 14 | 7 42 | 8 26 | 8 57 | 9 39 | 10 24 | 11 7 | 1 53 | 2 36 | 3 10 | 3 53 | 4 30 | 5 11 | 5 46 | 7 52 |
| Constant (buff.), Arrivé | | 6 23 | 7 50 | 8 35 | 9 4 | 9 48 | 10 33 | 11 15 | 2 1 | 2 46 | 3 19 | 4 3 | 4 30 | 5 19 | 5 54 | 8 |
| | | soir | mat. | mat. | mat. | mat. | mat. | mat. | soir | soir | soir | soir | soir | soir | soir | soir |

### LIGNE D'ANDRINOPLE-PHILIPPOPOLI, SAREMBEY.

| Trains s'éloignant d'Andrinople. Départ de | train mixte N. 122 heure. matin |
|---|---|
| Andrinople | 8 |
| Moustapha-Pacha | 9 33 |
| Hermanly | 10 49 |
| Tirnova-Sémenly | 11 55 |
| | soir |
| Kayadjik-Hasskeui | 1 |
| Yéni-Mahallé | 2 23 |
| Papasly | 3 10 |
| Katunitza | 3 55 |
| Arrivé | 4 26 |
| Philipp. (buf.): | |
| Départ | 4 46 |
| Tatar-Bazardjik | 6 26 |
| Sarembey Arrivé | 7 3 |

| Trains s'éloignant de Sarembey. Départ de | train mixte N. 121 heure. matin |
|---|---|
| Sarembey | 6 38 |
| Tatar-Bazardjik | 7 27 |
| Arrivée | 8 55 |
| Philipp. (buf.): | |
| Départ | 9 15 |
| Katuniza » | 9 51 |
| Papasly » | 10 41 |
| Yéni-Mahalé » | 11 23 |
| | soir |
| Kaydjik-Hasskeui » | 12 51 |
| Tirnova-Sémenly » | 2 16 |
| Hermanly » | 3 2 |
| Moustapha-Pacha » | 4 13 |
| Andrinople Arrivée | 5 41 |

### LIGNE DE KOULÉLI-BOURGAS-DÉDÉAGATCH

| Trains s'éloignant de Koulléli-Bourgaz Départ de | train mixte N. 221 heure. matin |
|---|---|
| Koulléli-Bourgaz (*) | 9 31 |
| Demotica | 10 11 |
| Souffli | 11 32 |
| | soir. |
| Bidigli | 12 25 |
| Ferré | 1 29 |
| Dédéagh Arrivée | 2 40 |

Ce train correspond avec le train N° 1 *venant* d'Andrinople.

| Trains s'éloignant de Dédéagh. Départ de | train mixte N. 222 heure. soir |
|---|---|
| Dédéagh | 12 03 |
| Ferré | 1 24 |
| Bidigli | 2 23 |
| Souffli | 3 21 |
| Démotica | 4 37 |
| Kuléli-Bourgas* Arrivée | 5 12 |

Ce train correspond avec le train N° 2 *allant* à Andrinople.

### LIGNE DE TIRNOVA-YAMBOLI.

| Départ de | train mixte N° 322. soir. | |
|---|---|---|
| Tirnova | 2 | 26 |
| Karabounar | 3 | 7 |
| Kané-Mahalessi. | 4 | 6 |
| Yéni-Saghra | 5 | 14 |
| Kermenli | 6 | 10 |
| Yamboli arriv. | 7 | 4 |

### LIGNE DE YAMBOLI-TIRNOVA.

| Départ de | train mix N° 321. matin | |
|---|---|---|
| Yamboli | 6 | 37 |
| Kermenli | 7 | 36 |
| Yéni-Saghra | 8 | 37 |
| Kané-Mahallessi | 9 | 40 |
| Karabounar | 10 | 39 |
| Tirnova arriv. | 11 | 15 |

Les trains 321, 322 circulent alternativement, d'après le tableau affiché dans les stations situées entre Dédéagatch, Andrinople, Sarembey, Tirnova, Yamboli.


UNE PERSONNE, enseignant, très méthodiquement la tenue des livres en partie double, se charge de donner des leçons dans la langue française et grecque.

S'adresser aux bureaux du journal.

PAQUEBOTS-POSTE «KHÉDIVIÉ»

MER MÉDITERRANÉE.

Service entre Constantinople et Alexandrie

Départ: Mercredi 28 Mars à 4 h. 1/2 p. m. touchant Gallipoli Dardanelles, Mételir Smyrne, Chio et Rhôdes.

Vapeur: *Charkié*, Capitaine Poscher.

NOUVELLE

COMPAGNIE MARSEILLAISE

DE NAVIGATION A VAPEUR

A. et L. FRAISSINET et Cie.

SERVICE HEBDOMADAIRE

ENTRE MARSEILLE ET CONSTANTINOPLE

*Départs le Marseille chaque jeudi*

Départs de Constantinople chaque SAMEDI, à 4 h. du soir, en touchant à Rodosto, Gallipo Dardanelles, Salonique, Volo, Pirée et Naples.

Transbordement à Naples, sur les bateaux de la Compagnie, pour Civita-Vecchia, Livourne et Gênes, maison de transit A. et L. FRAISSINET et CIE. pour la France et l'étranger.

Pour plus amples imformations s'adresser à l'Agence (cité Française et à M. D. Courtelli, courtier de la Compagnie, à Carakeuy.

LAROMANIA

SOCÉTÉ GÉNÉRALE D'ASSURANCES ÉTABLE A BUCHAREST

Contre l'Incendie, la Grêle, les Sinistres Maritimes et sur la Vie.

Agent général à Constantinople, ALFRED DE CASTRO, avocat.

*27, rue Yéni-Djami, Galata, en face la station du Tunnel.*

TRANSFERT DE MAGASIN

Monsieur G. BAKER a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il a transféré le dépôt de ses marchandises du Koulé-Kapou au nouveau et spacieux local qu'il a fait construire.

GRAND'RUE 500 PRÈS DU TUNNEL.

COMPAGNIE RUSSE DE NAVIGATION A VAPEUR

DE COMMERCE & DU CHEMIN DE FER D'ODESSA

Pour ODESSA.— Les lundis et les jeudis; arrivée à Odessa les mercredis et les samedis matin arrivée d'Odessa à Constantinople les lundis et les jeudis.

D'ODESSA correspondance par bateau à vapeur avec tous les ports russes de la mer Noire et d'Azof avec Kherson et Nicolaïeff et par chemin de fer deux fois par jour avec tous les chemins de fer russe de l'Europe.

DURÉE DU TRAJET DE CONSTANTINOPLE:

| | | | |
|---|---|---|---|
| à Pétersbourg | 104 heures | à Paris | 138 h. 46 m |
| à Moscou | 4 1/2 jours | à Londres | 6 jours |
| Vienne | 98 h. 55 m. | à Berlin | 111 h. 5 m. |

Le train de Vienne pour Paris part 1 h. 25 m. après l'arrivée du train d'Odessa, et le train pou Odessa 2 h. 45 m. après l'arrivée du train de Paris.

Pour éviter aux passagers l'embarras, à Odessa, du trajet du bateau au Chemin de fer, la Compagnie a établi un service spécial entre le débarcadère des bateaux et la gare de Koulikovo du Chemin de fer; les trains partent du port pour la gare de Koulikovo à 8 heures 15 m. du matin et à 7 h. 45 m. du soir. Et pour les voyageurs arrivant par le chemin de fer de la gare de Koulikovo au port à 10 h. 45 m. du matin.

Les voyageurs peuvent profiter de ce service pour eux et pour leurs bagages sans payer surtaxe

Pour POTI.—Service hebdomadaire. Depart de Constantinople les dimanches matin. Escale à Inéboli, Samsoun, Kérassounde, Ordou, Trébizonde et Batoum. Service spécial entre Batoum et Poti Arrivée à Constantinople les vendredis.

Pour BOMBAY, touchant à Port-Saïd et Djeddah, chaque quatrième Samedi à partir du 18/30 Oct

Pour ALEXANDRIE—Les samedis de tous les 15 jours. Escale aux Dardanelles, à Smyrne, Chio Rhodes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié, Tripoli, Béyrouth, St-Jean d'Acre, Jaffa et Port-Saïd. Arrivée à Constantinople le dimanches matin.

Départs fréquents pour Marseille, le Hâvre, Anvers, Londres, les Indes et la Chine.

Le bureau des Postes de l'Agence reçoit les lettres simples et chargées, envois d'argent et envois des bandes pour toute la Russie et le Caucase, *les lettres simples et envois sous bandes pour toute l'Europe voie d'Odessa.*


TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE CENTRALES

Ayuntamiento de Madrid